Compagnie Ivoirienne d'Electricité

RAPPORT

DEVELOPPEMENT DURABLE

2019

une société du groupe eranove

Périmètre **Production, Transport et Mouvement d'Energie**

Périmètre **Direction de la Production d'Électricité**

Directeur de publication
Ahmadou BAKAYOKO
Directeur Général

Directeur de Publication Délégué
Sosthène LAGO
Sécrétaire Général

Coordination
Direction de la Documentation
RSE & Conformité

Photos
Direction de la Communication Externe
Direction de la Communication Interne

Page de Couverture
Océan Ogilvy

Design et mise en page
Océan Ogilvy

Copyright © 2019 CIE
www.cie.ci

Sommaire

EDITORIAL

04

1 CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE FORTE

16

2 DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

28

3 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

44

4 RENDRE ACCESSIBLE LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

54

ANNEXES

76

Éditorial

Par **Ahmadou BAKAYOKO**
Directeur Général CIE

La CIE a ouvert de nouvelles perspectives pour améliorer la prise en charge du client et lui offrir une meilleure expérience.

Le secteur de l'électricité renferme à lui seul plusieurs enjeux de durabilité. Chaque enjeu représente une opportunité à saisir, pour le développement durable de notre entreprise et celui de la Côte d'Ivoire.

La croissance démographique et économique continue de notre pays, entrainent de fortes attentes de la part de l'Etat, de nos clients et de nos actionnaires. Les plus pressantes sont :

- ✓ l'amélioration de l'accès à l'électricité et de la qualité de service et,
- ✓ l'équilibre économique et financier du secteur électrique,
- ✓ la rentabilité des investissements.

De plus, pour faire face à l'enjeu du changement climatique nous nous engageons dans un processus transverse et permanent de mesure de l'empreinte carbone de nos activités.

En réponse à ces enjeux, la CIE s'engage dans un programme de transformation durable incluant amélioration et diversification des offres de service, digitalisation, renforcement des compétences, recherche de l'efficience.

C'est ainsi que la CIE agit pour mieux servir l'Etat, ses clients et ses actionnaires.

En 2019, la CIE a poursuivi l'optimisation des processus de maintenance et d'exploitation des infrastructures concédées. Les innovations apportées dans la digitalisation des infrastructures et la surveillance par drone des réseaux ont porté leurs fruits. Les performances enregistrées sont bonnes : disponibilité des groupes de production (93,55%), rendement global du réseau (83,08%) et temps moyen de coupure (18 h 34 mn). A ces performances s'ajoutent l'extension du périmètre d'intervention grâce à d'importants investissements consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire au service de l'électrification des régions.

Le Programme Electricité Pour Tous, outil majeur de l'accès à l'électricité, a franchi le seuil de 750 000 foyers sociaux raccordés au terme de sa 4ème année de mise en œuvre. Le programme mis en œuvre est un modèle innovant quasi unique sur le continent africain. De plus, en autorisant la création d'un Fond spécial public PEPT, les autorités ivoiriennes ont facilité la mobilisation des financements qui permettront d'atteindre l'ambitieux objectif d'un (1) million de personnes raccordées en 2020.

Avec le lancement de « Ma CIE en ligne », la CIE a ouvert de nouvelles perspectives pour améliorer la prise en charge du client et lui offrir une meilleure expérience. Nous offrons ainsi à notre clientèle, des solutions novatrices pour exécuter efficacement le plus grand nombre d'opérations courantes et l'aider à mieux maîtriser sa consommation d'énergie.

Sur le volet social, la nouvelle orientation de modernisation du réseau et de transformation digitale a conduit la CIE à revoir son organisation et à poursuivre la réflexion sur l'évolution des compétences de nos collaborateurs en vue de répondre efficacement à ces enjeux.

La recherche d'efficacité dans la gestion de l'énergie est également au cœur de notre démarche environnementale. Les actions conduites avec notre filiale Smart Energy nous ont permis de déployer plus de solutions pour réduire nos consommations d'électricité et celles de nos clients. L'enjeu est maintenant pour nous de nous engager dans dynamique bas carbone. Notre certification ISO 14001, étendue à de nouveaux périmètres, sera un atout pour se faire.

Ces actions ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres de celles conduites en 2019 par la CIE.

Elles illustrent notre politique de développement durable et ses orientations principales que vous pourrez découvrir tout au long de ce 6ème rapport.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

NOTRE ACTIONNARIAT

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) est une société anonyme de droit ivoirien créée en 1990. Sa raison sociale ainsi que ses obligations sont définies par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers une convention de concession dont la renégociation est prévue en 2020.

Son capital social d'une valeur de 14 milliards de FCFA, est ouvert au public depuis sa cotation à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM - UMOA) en 1992.

Le cours de l'action au 31 décembre 2019 s'établit à 1600 FCFA, pour un cours moyen annuel de 1286 FCFA.

Pour la 5ème année consécutive, la notation financière de la CIE, attribuée par l'Agence Bloomfield, est AA+ pour la catégorie long terme et A1+ pour la catégorie court terme, avec une perspective stable dans les deux (2) cas.

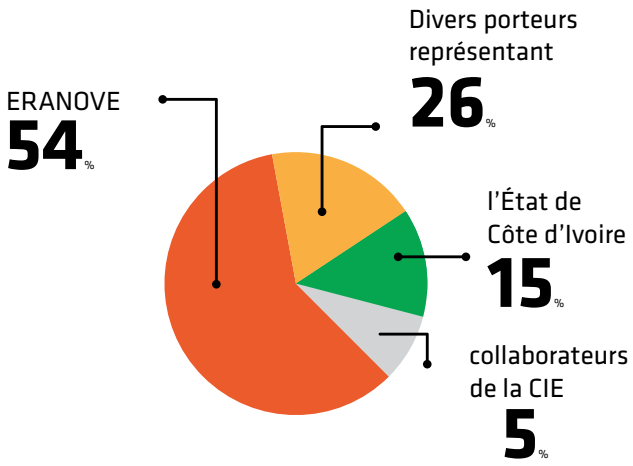

NOS CHIFFRES CLES

- 4 735 collaborateurs
- 4 639 - CDI
- 96 - CDD
- 1 224 collaboratrices.

- Siège social : Treichville au 1 Avenue Christiani à Abidjan.

- 14 Directions régionales
- 7 Sites de production d'électricité,
- 118 Centres d'accueil clientèle

- 3 points de service
- 2 corners sur le territoire ivoirien.

31 décembre 2019

CIE

- 6 barrages hydroélectriques
- 604 mégawatts (MW)
- 1 centrale thermique de 100 MW

- Réseau de transport de 6 061 km,
- Réseau de distribution de 47 953 km
- 609 156 foyers télégérés.

- Production 1 943 GWh
- Transport et distribution 8 751 GWh
- Au bénéfice de 2 538 154 clients en RCI
- Exportation 1 178 GWh vers pays voisins.

- 202 991 branchements sociaux réalisé .

NOS ENTITES JURIDIQUES ET FILIALES

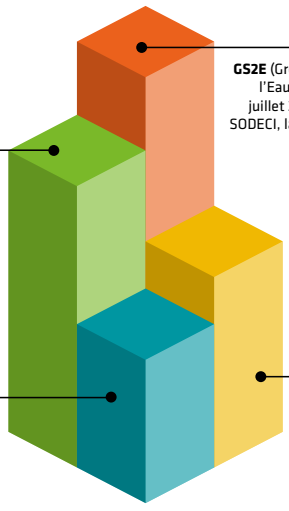

67 %

GS2E (Groupements des Services de l'Eau et de l'Electricité) créée en juillet 2006 en partenariat avec la SODECI, la CIE détient **67%** (428,8 M FCFA) du capital du GIE.

77,56 %

SMART ENERGY créée en 2016, la CIE détient 77,56% (2 050 M FCFA) du capital de SMART ENERGY

17 %

SGA2E (Société de Gestion pour les agents de l'eau et de l'Electricité) créée en 2001 en partenariat avec la SODECI, pour la gestion des Fonds Commun de Placement des salariés, la CIE détient **17%** (8,5 M CFA) du capital.

51,6 %

AWALE créée en 2018, la CIE détient 51,6% (604,89 M FCFA) du capital d'AWALE Corporation SA

MODÈLE D'AFFAIRES

NOTRE ÉCOSYSTEME D'AFFAIRES

Les principales parties prenantes de nos activités

NOS ACTIONNAIRES (31 décembre 2019)

- 54% Eranove
- 26% Actionnariat de petits porteurs
- 15% Etat de Côte d'ivoire
- 5% Fonds Commun de Placement (FCP)

NOS CLIENTS

- Le grand public
- Les institutions
- Les entreprises
- Les étudiants du CME

NOS RESSOURCES HUMAINES

- Nos collaborateurs en exercice
- Les collaborateurs du GIE
- Nos représentants du personnel
- Nos retraités

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

- Équipes formées et mobilisées
- Emplois justes et durables
- Protection sociale avancée

CAPITAL FINANCIER

- Cotée à la BRVM Valeur de l'action au 31/12/2019 : 1 600 FCFA
- Notation financière : AA+

Chiffre d'affaires 2019 :
190,2 MDS

CAPITAL INDUSTRIEL

PRODUCTION :

604 MW
6 barrages hydroélectriques

100 MW
1 centrale thermique

46
centrales isolées

93,55%
Taux de disponibilité des groupes :

TRANSPORT

53
postes de livraison vers les réseaux de distribution

8 652
postes de distribution

MOUVEMENT D'ÉNERGIE :

38
Unités de production raccordées

6 061 km
de réseaux électrique transport

3
interconnexions HTB transfrontalières (Mali, Burkina Faso, Ghana)

4
interconnexions HTA (Mali, Burkina, Liberia, Ghana)

DISTRIBUTION :

47 953 km
de réseaux électrique de distribution

118
centres d'accueil clientèle,

3
points de service

2
corners

CAPITAL ENVIRONNEMENT

21 124 m3
Réservoirs hydrauliques volume d'eau turbinée

678 994 m3
de gaz naturel consommé

66,04 GWh
d'énergie électrique (production + bureau) consommé

NOS MÉTIERS ET ACTIVITÉS

NOTRE STRATEGIE

Accélérer l'accès à l'électricité, améliorer et diversifier nos offres et services afin de satisfaire nos clients et maintenir notre position de leadership sur le marché.

NOTRE AMBITION

Être un partenaire incontournable de la population et de l'Etat Ivoirien dans la fourniture de services énergétiques.

NOS MÉTIERS

Gestionnaire du service public d'électricité, éfficacité énergétique sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire.

NOS MARCHÉS ET NOS CLIENTS

NOS MARCHES

La délégation de services publics d'électricité
La Côte d'Ivoire et les pays voisins interconnectés à son réseau national
L'efficacité énergétique
La formation au métier de l'électricité

NOS PERSPECTIVES

La hausse de la consommation des particuliers à faible revenu vs baisse de la consommation des gros clients (développement de l'efficacité énergétique et de l'autoproduction)
L'ouverture du réseau national à la concurrence
Le renforcement du cadre d'échange avec les consommateurs
Les objectifs de développement durable et le changement climatique
La transformation digitale

NOS PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

- Nos fournisseurs et sous-traitants
- Nos organismes de protection sociale (SGA2E, MA2E)
- Les bureaux d'étude et consultants

LA SOCIETE CIVILE

- Les riverains des infrastructures exploitées
- Les associations des consommateurs
- Les ONG
- Les organisations professionnelles
- Les médias et relais d'influence

LES INSTITUTIONS

- L'État concédant et ses sociétés d'Etat CI-ENERGIE et ANARE
- Autorités administratives et politiques
- Les collectivités locales et territoriales
- Chefs de communauté (traditionnelle, locale...)
- Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (WAPP)

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR :

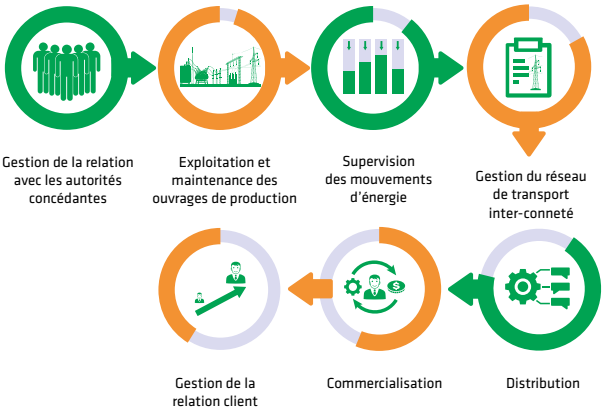

LES FACTEURS CLES DE PERFORMANCE ET DE RESILIENCE DE NOS ACTIVITES

Un actionnariat stable et une gouvernance forte
Une relation de confiance avec l'Etat concédant
La parfaite connaissance des infrastructures exploitées depuis 30 ans
Le développement continu des compétences de nos collaborateurs
La triple certification QSE du pôle Production, transport et mouvement d'énergie
Un engagement RSE exemplaire autour des ouvrages de production

NOS CLIENTS
2.538.154
clients raccordés

NOS IMPACTS ET RESULTATS CLES

POUR NOS SALARIES

1,6 MDS FCFA dépenses alloués de formation	Certifications **ISO 45001**
1,9 MDS FCFA Fonds alloués aux prêts internes	**2,9 MDS FCFA** dépenses volontaires en avantages sociaux

POUR LES COMMUNAUTÉS

Branchements sociaux PEPT : **202 991 branchements** réalisés
131 millions consacrés aux actions RSE

Management RSE autour des usines de production classé exemplaire selon **l'ISO 26000**

POUR NOS ACTIONNAIRES

- Rentabilité économique et financière des activités
- Ethique placée au centre de la gouvernance (engagement vers la certification ISO 37001)
- Développement de nouveaux segments du marché (PEPT, Digitalisation)

POUR NOS CLIENTS

Augmentation clients raccordés : **2 538 154** clients BT et HT raccordés **(+13%)**
•Qualité de service : TMC : 18 H 34 mn et taux de disponibilité groupe **93,55%**

• Nouvel engagement client : 1 agence en ligne et une application mobile

POUR L'ETAT

- Un partenaire innovant pour développer l'accès à l'électricité
- Un partenaire services performants par l'amélioration des rendements
- Un partenaire stratégique pour le développement du secteur de l'électricité
- Un partenaire de confiance dans l'exécution du contrat de performance

POUR L'ENVIRONNEMENT

96 % de la production électrique issue de l'hydroélectricité
49 tCO2e / GWh produit
Certification **ISO 14001** des usines de production

NOS VALEURS

LA CONFORMITÉ

Concessionnaire d'un service public, la conformité de nos activités aux lois et règlements de Côte d'Ivoire, au contrat de performance qui nous lie à l'État, aux règles, procédures et instructions de travail, qui régissent nos activités quotidiennes sont des facteurs déterminants de la stabilité et de la performance de notre entreprise et ce faisant de la qualité de service que nous délivrons aux populations de Côte d'Ivoire.

L'INTÉGRITÉ

L'intégrité est une valeur morale que doivent partager tous nos collaborateurs de la CIE afin d'assurer la loyauté de nos pratiques au profit de toutes nos parties prenantes. L'intégrité nous appelle notamment à lutter contre la fraude, la corruption, contre toute pratique discriminante et discriminatoire qui n'aurait d'autre effet que de porter atteinte à la reconnaissance des valeurs et de l'expertise de nos collaborateurs.

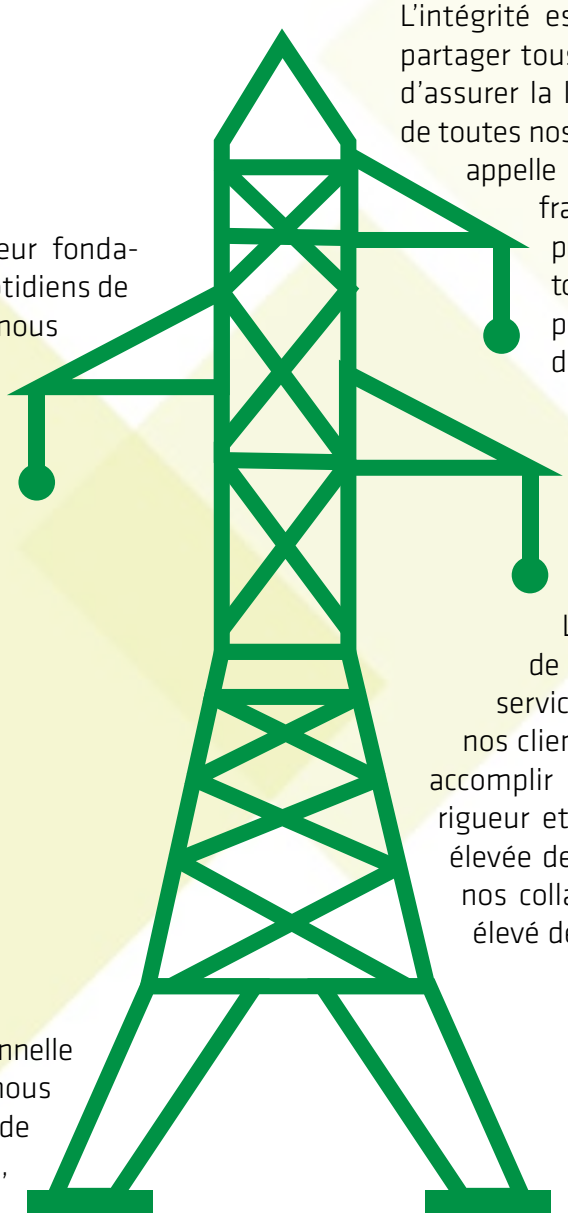

LE PROFESSIONNALISME

Le professionnalisme est la valeur fondamentale gouvernant les actes quotidiens de tous nos collaborateurs. Elle nous enjoint à accomplir nos tâches avec rigueur, diligence et un sens élevé des responsabilités, à garantir la satisfaction de nos clients par des prestations de qualité, dans le respect de la personne humaine et de l'environnement.

LA PERFORMANCE

La performance est seule garante de la qualité et de la disponibilité du service public d'électricité au profit de nos clients. Cette exigencenous enjoint à accomplir chacune de nos tâches avec rigueur et diligence ; à assurer une qualité élevée de formation initiale et continue de nos collaborateurs, à promouvoir un sens élevé des responsabilités pour garantir la satisfaction de nos clients.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité est une valeur traditionnelle de la culture africaine que nous érigeons au rang des principes de management de notre entreprise, liant esprit d'entreprise et esprit de famille. Ce socle de notre politique sociale permet à nos collaborateurs d'exercer pleinement leurs missions, en se sachant protégés des vicissitudes de la vie quotidienne.

LA RESPONSABILITÉ

La CIE est une entreprise citoyenne et responsable ; cette valeur nous enjoint à prendre en compte et concilier les intérêts de toutes nos parties prenantes dans l'exercice de nos activités, en prônant le respect des règles éthiques et déontologiques de notre entreprise, en témoignant de la bonne exécution de nos activités par la communication de rapports d'activité et de résultats vérifiables.

ANALYSE DE RISQUES RSE

Suite à l'identification et à l'analyse des risques extra-financiers par ERANOVE avec la participation active des responsables de la CIE, les axes d'amélioration identifiés sont mis en œuvre et suivis à travers des chantiers prioritaires.

Gouvernance – Politique RSE			
Domaine du risque	**Principaux facteurs d'impacts risques et opportunité liés à nos activités, notre chaîne de valeurs et nos produits et services**	**Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR)**	**Axes d'amélioration engagés**
Risque de non-conformité aux standards et réglementation en matière de lutte anti-corruption	Le respect des meilleurs standards internationaux de gestion, des normes internationales de comportement et la conformité aux règlementations s'imposent à notre entreprise internationale, pour sa pérennité et ses développements. La loyauté des pratiques implique une intégrité sans faille indispensable à la confiance dans toutes nos relations d'affaires.	- Nombre de personnes formées/ sensibilisées à l'éthique (IR) - Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique (IR) - Taux de couverture évaluations ISO 19600 et certifications ISO 37001 (IM) - reporting des plaintes internes et externes (IR)	Reporting des alertes et des sanctions
Risque réputationnel lié à la mauvaise gestion des mises en cause	La réputation de l'entreprise est un actif précieux et la confiance en l'entreprise est une condition de maintien et d'accès au marché. Ce faisant, toutes dispositions doivent être prises en prévention pour éviter les évènements qui pourraient survenir et mettre en cause l'entreprise. Pour maintenir la confiance, la qualité de dialogue, la transparence et le reporting extra-financier sont autant de leviers. En cas de survenance d'un évènement non souhaité, la réactivité, la bonne gestion de crise et la communication associée permettent de préserver la réputation.	- Déploiement de procédures de gestion de crise (maîtrise des conséquences) (IM) - Déploiement de dispositifs en place pour limiter les causes, par entité (IM)	Gestion des mises en cause

Capital humain – Politique RSE – Ressources humaines			
Domaine du risque	**Principaux facteurs d'impacts risques et opportunité liés à nos activités, notre chaîne de valeurs et nos produits et services**	**Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR)**	**Axes d'amélioration engagés**
Risque de dégradation de la performance pour cause de non adéquation des compétences	La qualité et la disponibilité des compétences sont des facteurs clés de performance. La transformation digitale amène des évolutions fortes au sein de chaque métier. L'inadéquation des compétences avec l'évolution des besoins de compétences et le turn-over subi pourraient impacter la performance.	- dépenses en formation interne et externe (IM) - % de la masse salariale (IM) - Nombre d'heures de formation par collaborateur (IR) - Programme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences cœur de métier (IM)	- Taux de déploiement des référentiels des compétences (cœur de métier) (IR) - % de collaborateurs évalués par rapport au référentiel des compétences (IR)
Risque d'atteinte à la santé, la sécurité et la sureté des collaborateurs	Nos activités de production-transport-distribution et commercialisation d'électricité et d'eau peuvent exposer nos collaborateurs à des conditions de travail exigeantes. Elles peuvent être source d'accidents de travail (ex. électrocution) ou de maladies professionnelles (ex. TMS). Sur le terrain ou dans les projets, les collaborateurs sont parfois exposés à des atteintes à leur sécurité. Enfin, les conditions sanitaires (hygiène, pandémie) doivent être prises en compte.	- Temps de travail et taux d'absentéisme (IR) - Accidents de travail (taux de fréquence et gravité) (IR) - Nombre de maladies professionnelles (IR) - Taux de couverture ISO 45001 / OHSAS 18001 (IM)	

Protection de l'environnement – Politique RSE – Environnement			
Domaine du risque	**Principaux facteurs d'impacts risques et opportunité liés à nos activités, notre chaîne de valeurs et nos produits et services**	**Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR)**	**Axes d'amélioration engagés**
Risque de non compétitivité pour investissements de mise en conformité / risques d'accidents générateurs de pollution	Nos sites de production sont soumis à des règlementations de protection de l'environnement et d'exploitation des installations classées et pourraient faire l'objet d'accidents (ex : explosion, rupture de barrage) ou de retrait d'autorisation. Par ailleurs, nos standards environnementaux et le renforcement constant des réglementations entrainent des dépenses de mises en conformité (investissement et exploitation) qui pourraient entrainer une hausse des prix de revient et impacter la compétitivité. Une attention particulière doit être portée aux rejets dans l'eau et l'air.	- Taux de couverture ISO 14001 (IM) - Suivi des accidents et presque accidents (IM) - Suivi de la qualité des rejets dans l'air (IR) - Provisions et garanties pour risques environnementaux (IR)	- Reporting des accidents et presqu'accidents - Consolidation du suivi des rejets dans l'air Consolidation d'audits des risques environnementaux, - Recensement des actions d'alerte et sensibilisation des Autorités sur les situations à risque
Risque de dégradation de performance causé par des pertes	Nos installations concédées exigent une efficience maximale permettant d'éviter les pertes depuis la production jusqu'à la distribution de l'électricité. L'optimisation des consommations (énergie, gaz, etc.) et la limitation des gaspillages sont sources de performance. La disponibilité et la volatilité des ressources non renouvelables sont à considérer.	- Rendement des usines et des réseaux (IR) - Programmes d'actions d'amélioration de l'efficacité des installations (IM)	- Recensement des actions de réduction des fuites et ruptures - Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur les capacités de production et de distribution
Risque de baisse de disponibilité des ressources lié au changement climatique	Le développement économique, la démographie et le changement climatique entraînent une demande croissante des énergies renouvelables, parmi lesquelles l'énergie hydro-électrique. Dans le même temps, les évènements climatiques extrêmes (inondation, sécheresse, etc.) pourraient dégrader nos infrastructures et peser sur la ressource en eau.	Taux de couverture ISO 50001 (IM) Suivi du rendement électricité (IR) Capacité de production globale (IR) Electricité produite et part des capacités de production (GW (IR)	- Engagement de réduction relative des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme (IM) - Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur l'évolution des ressources en eau

Relations avec la société – Politique RSE –Société			
Domaine du risque	**Principaux facteurs d'impacts risques et opportunité liés à nos activités, notre chaîne de valeurs et nos produits et services**	**Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR)**	**Axes d'amélioration engagés**
Risque de dégradation de la santé des tiers	Nos activités peuvent entraîner des conséquences sur la santé, par exemple l'électrocution. Sur notre périmètre de responsabilité, doivent être pris en compte les mauvais usages et raccordements, la qualité des installations et des infrastructures.	Programme de suivi et de gestion des incidents des tiers (IM)	Consolidation des audits des risques santé / sécurité, Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur les situations d'exposition aux risques santé sécurité de tiers
Risque de non acceptation du prix / qualité de service	La qualité de service est due au client. C'est un élément clé de l'appréciation du prix, de la fidélisation et du paiement effectif. Les pannes sur toute la chaîne de la production à la distribution sont potentiellement pénalisantes et doivent être limitée. Le coût des services essentiels, sont des charges sensibles dans le budget des ménages et des entreprises.	-Indicateurs de satisfaction clients (IR) -Temps moyen de coupure (IR) Taux de couverture ISO 9001 (IM)	- Recensement des actions de sensibilisation sur l'organisation du secteur - publication des indices de satisfaction clients dans la limite des dispositions contractuelles et des autorisations de l'Etat.
Risque de dégradation de performance pour fraude	Le contexte de nos activités expose l'entreprise à des détournements indus des services et des fraudes qui nécessitent une capacité de détection de lutte contre ces pratiques	- Actions de lutte contre la fraude (IM) - Ratio de facturation (IR)	Consolidation des programmes de surveillance de la fraude
Risque de défiance des investisseurs / concessionnaires pour manque de communication et de transparence	La qualité des relations avec les institutions et agences dans les pays où nous opérons est déterminante. Nous fournissons des services essentiels. Ces relations exigent le respect de nos engagements contractuels, professionnalisme et expertise, dialogue et transparence. Le renouvellement des concessions exige un haut niveau de service et intégrité.	Reporting des actions RSE (publication des rapports DD) (IM) - programmes de plaidoyer et communication RSE (IM)	Organisation E&S des projets
Risque de réduction de l'activité liée au refus par les communautés de nos projets ou contestations sur nos sites existant	Les relations avec les communautés proches de nos infrastructures existantes et nos projets se doivent d'être constructives. Les attentes et intérêts raisonnables sont pris en compte par l'entreprise pour assurer un ancrage local de qualité.	- Dépense d'actions de soutien/mécénat et partenariat (IR) - Taux de couverture ISO 26000 (IM)	- Cartographie des parties prenantes clés (IM) - Actions mises en œuvre (IM) - Plans d'Engagements des Parties Prenantes mis en place sur les projets (IM)

POLITIQUE RSE

Notre vision

Les ambitions de la CIE sont de : progresser dans nos performances, d'améliorer en continu nos services et nos activités au bénéfice de nos clients et de l'ensemble de nos parties prenantes. Elles se traduisent par :

- ✓ l'innovation dans notre savoir-faire en vue de fournir des prestations de qualité tout en préservant la santé des collaborateurs et en respectant l'environnement,
- ✓ le renforcement des liens avec nos parties prenantes pour une anticipation de leurs attentes de plus en plus fortes,
- ✓ l'amélioration de nos performances contractuelles vis-à-vis de l'État de Côte d'Ivoire par une gouvernance forte, transparente et exemplaire.

La démarche RSE de la CIE s'appuie sur ces ambitions et s'intègre pleinement à la politique du groupe ERANOVE qui s'articule autour de quatre axes :

- Gouvernance éthique et conformité
- Développement du capital humain et employeur responsable
- Prévention et l'optimisation des ressources naturelles
- Accès aux services essentiels et développement des communautés

Nos orientations stratégiques	Gouvernance	Développement du capital humain et employeur responsable	Prévention, optimisation des ressources et des solutions	Accès aux services essentiels et développement des communautés
Nos engagements	• Construire une entreprise citoyenne prenant en compte les attentes de ses parties prenantes. • Renforcer notre rôle de partenaire de référence de l'État en contribuant à l'équilibre du secteur de l'électricité et à l'accroissement de l'accès à l'électricité • Développer nos règles d'éthique et mise en œuvre d'une démarche de lutte anticorruption	• Fournir et maintenir des services essentiels à la santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes • Favoriser des emplois durables • Renforcer les compétences	• Préserver l'environnement et les ressources naturelles • Adopter des systèmes intelligents favorisant une production et une consommation durable • Répondre de ses impacts sur la société, l'économie et l'environnement.	• Placer le client au centre de nos activités • Intégrer l'innovation dans nos services et activités • Développer et nourrir des liens de proximité avec les communautés
Nos domaines d'actions	• Mesure de la performance extra-financière • Conformité et lutte contre la corruption	• Santé et sécurité • Développement des compétences et management des talents • Dialogue social • Protection sociale et rémunération équitable	• Prévention des pollutions (eau, air, sol) • Performances et optimisation des ressources, de la production à la distribution • Efficacité énergétique	• Accès aux services de base de qualité • Dialogue constructif avec les institutions et les parties prenantes • Entrainement de nos partenaires et fournisseurs dans la démarche RSE • Impact local positif de nos activités (santé, éducation, emplois, achats, mécénat)

Le respect de ces engagements, les actions mises en œuvre et les résultats obtenus sont transcrits dans un rapport de développement durable annuel disponible auprès de nos parties prenantes en vue de favoriser un dialogue continu contributif à l'amélioration de nos performances et de notre mission de service public.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre contribution au développement durable de la société est significative sur 7 des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Nous amplifions chaque fois que possible notre impact positif sur :

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Établir des modes de consommation et de production durables

prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

CONNECTÉS À LA LUMIÈRE

MISE EN OEUVRE DU (PEPT) PROGRAMME ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

" Je suis heureux de bénéficier de l'électricité dans mon village. "

N'Goran Yao Jacques, cultivateur à Tafissou, village ayant bénéficié du PEPT

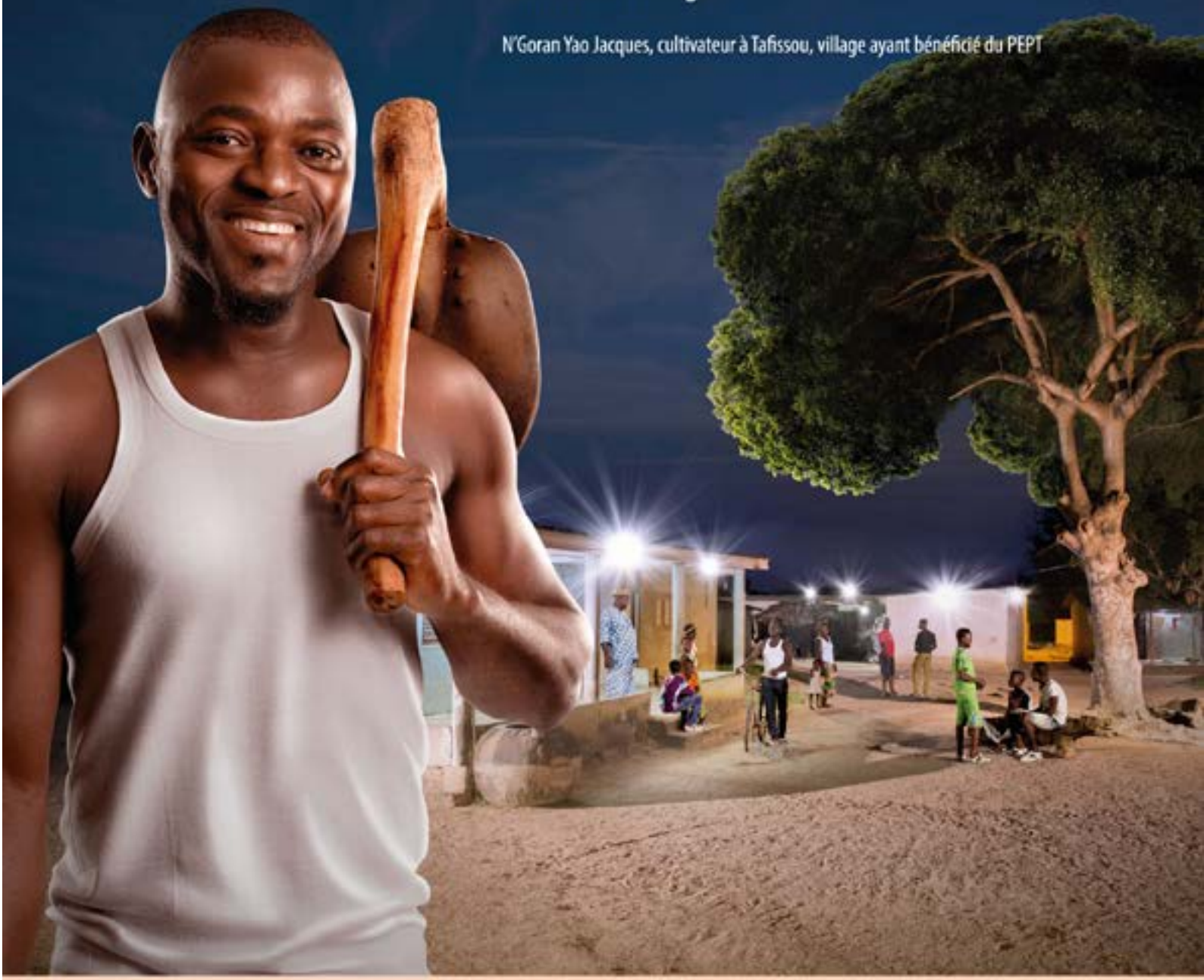

SIEGE SOCIAL : 1, AVENUE CHRISTIANI, TREICHVILLE • 01 BP 6923 ABIDJAN 01, CÔTE D'IVOIRE
TÉLÉPHONE : (+225) 21 23 33 00 • FAX : (+225) 21 23 35 88 • EMAIL : INFO@CIE.CI

CHAPITRE 1

CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE FORTE

Décider
avec des organes
structurés

Pérenniser
une gouvernance
responsable

Placer l'éthique
au centre de notre
gouvernance

Evaluer et certifier
les systèmes
de management

1.DÉCIDER AVEC DES ORGANES STRUCTURÉS

1.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier organe de gouvernance de la CIE est son Conseil d'Administration. Il détermine les orientations de ses activités, veille à leur mise en œuvre. Il agit sous réserve des pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires, dans la limite de l'objet social de la CIE et conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA. Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres qui nomment leur Président. L'actuel Président est M. Dominique KAKOU.

Le Conseil d'Administration de la CIE

1.1.1. LES COMITÉS DÉPENDANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Le Comité de rémunération**

Mis en place lors de la séance du 24 mai 2011 du Conseil d'Administration, il est composé de trois (3) Administrateurs chargés d'examiner les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux.

- **Le Comité d'audit**

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 03 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 829-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et en application de
l'article 20-4 des statuts, s'est doté d'un comité d'audit composé de trois (3) Administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société. Le comité d'audit a pour missions essentielles de :

- ✓ Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes de l'entreprise ;
- ✓ Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

- **La Direction Générale**

Le second organe de gouvernance de la CIE est la Direction Générale. Elle est assurée par le Directeur Général désigné et nommé par le Conseil d'Administration. Il agit conformément aux dispositions prévues par l'Acte Uniforme et les statuts de la CIE qui lui confèrent son mandat. La Direction Générale reflète le modèle managérial de la CIE.

Le Directeur Général, les 5 Directeurs Généraux Adjoints forment le Comité de Direction Générale (CDG).

Depuis avril 2019, Monsieur Ahmadou BAKAYOKO est le nouveau Directeur Général de la CIE.

1.1.2. LES COMITÉS DÉPENDANTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les décisions stratégiques et les sujets évoqués en Comité de Direction Générale sont déclinés dans les organes de direction par les Directeurs Généraux Adjoints des différents pôles. Un Comité de Direction (CODIR) comprenant les membres du CDG, les Directeurs Centraux, les Directeurs, Directeurs adjoints est organisé régulièrement pour évoquer les sujets concernant la vie de l'Entreprise.

Un comité de Direction élargi (CODIR Elargi) comprenant les membres du CODIR, les Directeurs Régionaux du Transport, les Directeurs Régionaux de la Distribution, et les Directeurs d'Usines est organisé en fonction des circonstances.

2. PÉRENNISER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

2.1. UN MANAGEMENT ADAPTÉ AUX RÉALITÉS

Le changement de gouvernance en avril 2019 marque le début d'une nouvelle vision et d'un nouveau programme de transformation de la CIE pour la période 2020-2025. Il se décline en 10 programmes de transformation suivants :

Par ailleurs, depuis quelques années, La CIE a fondamentalement intégré dans son mode de fonctionnement, les questions de responsabilité sociétale, de bonne gouvernance et d'éthique. Comme toute entreprise moderne, elle a ainsi pris le pari de s'ouvrir aux engagements de la société et du citoyen.

Aussi, depuis 2014, elle développe des démarches dans les domaines de la Documentation, de l'Éthique et de la RSE. C'est pourquoi, en plus de ses seules performances financières, elle conduit plusieurs actions sectorielles vis-à-vis d'acteurs sociaux de différents ordres.

Au regard de l'importance que prennent ces problématiques dans le positionnement global de l'entreprise et compte tenu des intérêts en jeu, la Direction Générale de la CIE a décidé en octobre 2019, de faire porter l'ensemble des activités évoquées plus-haut par une seule entité dénommée Direction Documentation, RSE et Conformité, rattachée au Secrétariat Général. Les objectifs qui lui sont assignés sont :

- En interne, de rassembler l'ensemble de nos collaborateurs autour de valeurs, règles de travail et règles de conduite communes ; tout comme de bénéficier d'une ambitieuse politique documentaire adaptée aux besoins de la CIE ;
- En externe, de travailler à l'amélioration de l'image de l'entreprise par une meilleure politique de développement durable qui impacte, autant que possible, le quotidien des populations.

2.2. NOTRE MODÈLE MANAGÉRIAL

Le modèle managérial de la CIE inspiré par Marcel ZADY KESSY, premier Président Directeur Général de 1990 à 2002, est fondé sur la délégation, l'engagement et la responsabilisation de ses collaborateurs. Il repose sur son capital humain, alliant les exigences modernes du management et les réalités culturelles africaines.

Il a été érigé en une culture de groupe par ERANOVE, qui prône un management interculturel et décentralisé.

Il facilite une direction participative des collaborateurs et des managers dans la réalisation des objectifs qui leur sont assignés.

Il favorise également une politique de proximité qui rend la hiérarchie plus accessible aux collaborateurs, développe un esprit de famille dans l'entreprise. Le dialogue social en est d'autant plus facilité entre les représentants des salariés et la Direction Générale.

L'organisation méthodique des processus et des instructions de travail est complétée par le déploiement d'un système d'audit interne et d'un système de management qualité sécurité environnement, tous concourant à l'amélioration continue de nos performances d'exploitation.

3. PLACER L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE NOTRE GOUVERNANCE

3.1. DIFFUSION DES DIRECTIVES ANTI-CORRUPTION

Un module sur les directives anti-corruption a été délivré aux collaborateurs de certaines exploitations et à nos fournisseurs. Ce plan de sensibilisation annuel a été élaboré sur la base de notre cartographie des risques de corruption.

Cette sensibilisation a été adaptée à l'exposition aux risques de corruption des employés afin de satisfaire les objectifs ci-dessous :

- ✓ susciter une prise de conscience et entraîner l'adhésion des collaborateurs (La lutte contre la corruption est avant tout une affaire de prévention) ;
- ✓ diffuser une culture « conformité » dans l'entreprise (L'environnement hard law, plus complexe et contraignant, les comportements doivent s'adapter) ;
- ✓ constituer un socle commun de connaissances.

En 2019, 291 / 377 personnes ont été formées sur les directives anti-corruption soit un taux de 69%.
Par ailleurs, une séance de sensibilisation destinée à nos fournisseurs sur le thème « **Directives anti-corruption des Fournisseurs et la Due Diligence** » a été organisée. Au programme de cette journée, échanges et recommandations sur les bonnes pratiques éthiques, les risques de corruption et les nouvelles dispositions prises par la CIE pour l'amélioration de leurs collaborations en matière de compliance. Il est à souligner que conformément à la Loi Sapin 2, ces formations seront régulièrement effectuées entre la CIE et ses fournisseurs.

3.2. EVALUATION DES PRINCIPAUX CLIENTS ET FOURNISSEURS

La due diligence est une analyse préalable du contexte d'une opération avec un tiers (clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires au sens de l'article 17 de la loi Sapin II) avec lequel l'entreprise envisage de contracter. Elle permet une connaissance approfondie du partenaire potentiel et de ses ressources pour remplir les services contractuels attendus. En identifiant les éléments d'alerte potentiels, la due diligence permet de prendre les précautions nécessaires avant de s'engager dans une relation d'affaires.

Le formulaire d'audit sur les mesures de conformité a été envoyé à certains de nos grands fournisseurs par le biais des achats.

L'enjeu final de notre processus de Due diligence est d'introduire le formulaire d'audit renseigné dans le dossier d'appel d'offres. Ces informations devraient pourvoir impacter les décisions finales dans le choix de nos fournisseurs.

3.3. SYSTÈME DE MANAGEMENT ANTICORRUPTION

En fin d'exercice 2017, au vu des efforts consentis par l'entreprise en matière de sensibilisations, formations et de mise en œuvre de procédures pour la bonne gouvernance, il a été décidé d'évaluer le niveau d'avancement dans la mise en œuvre du référentiel ISO 37001 à travers un pré-audit.

Ce pré-audit s'est déroulé du 12 au 13 septembre 2019 et a couvert la quasi-totalité des structures dites « sensibles » à la corruption au sein de la CIE. Ces « structures sensibles » sont celles pour lesquelles des facteurs plus importants de risque de corruption existent. Elles ont été identifiées à partir de la cartographie des risques réalisée conformément à la loi Sapin 2.

A la suite de ce pré-audit, neuf non-conformités majeures ont été relevées dans les secteurs Achat et Stock, Ressources Humaines, la gestion des donations et du mécénat, la planification et le monitoring, la Revue de Direction.

Un plan d'actions est en cours d'élaboration. Ce dernier nous permettra d'ouvrir des chantiers opérationnels avec les structures concernées afin de pouvoir d'une part, lever les points de non-conformité (majeurs et mineurs) décelés pendant le pré-audit et d'autre part, de déployer encore plus notre système de management anti-corruption dans nos différents processus.

TABLEAU DE BORD 2019

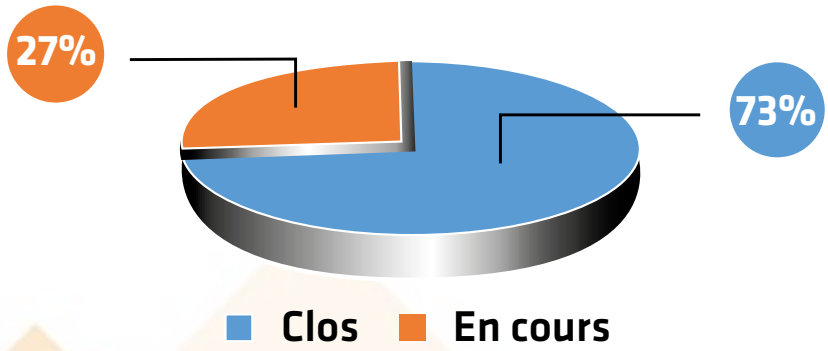

EXERCICE 2019
(Novembre 2018 à Octobre 2019)

Nombre de plaintes : **30**
Résolues : **22 soit 73%**
En cours : **08 soit 27%**

Analyse : Le taux de résolution des plaintes est en baisse de 10% par rapport à celui de l'année dernière (82% en 2018) due à la nature des plaintes en cours de traitement. En 2019, certaines plaintes internes nécessitent des délais de traitement plus longs du fait de leur caractère sensible.

PRINCIPES ET VALEURS LES PLUS IMPACTÉS

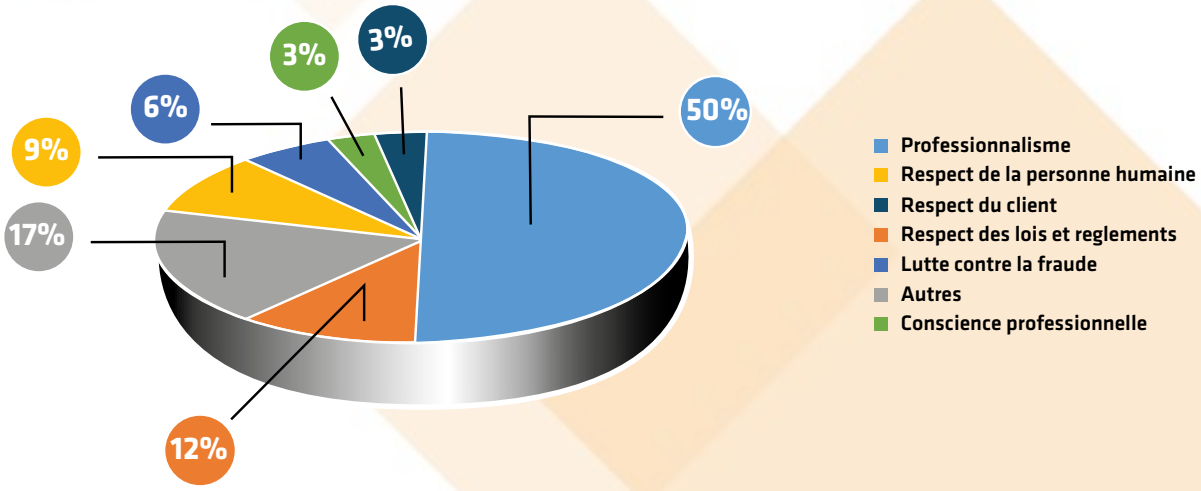

Analyse : le Professionnalisme avec 50% des plaintes, reste la valeur la plus touchée par les plaintes. Le volet «Autres» fait référence au rôle de facilitateur qu'a pu jouer le comité d'éthique dans certains dossiers auprès de certaines exploitations.

4. EVALUER ET CERTIFIER LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT

4.1. CERTIFIER NOS DÉMARCHES QSE – RSE

✓ TAUX DE COUVERTURE CERTIFICATIONS ET EVALUATIONS ISO

En vue du suivi de ces certifications, de nouveaux indicateurs notamment ceux relatifs aux taux de couverture des certifications / évaluations ont été intégrés et sont suivis dans le Reporting RSE 2019. Ceux-ci précisent les taux de couverture des certifications au sein de la CIE global, autant d'outils de management

Domaine	Norme / Référentiel	Périmètre métier	Assiette	Taux de couverture certification/ évaluation 2019
Santé Sécurité au travail	**OHSAS 18001 / ISO 45001**	**Tous métiers**	Effectif	14%
Environnement	**ISO 14001**	**Production d'électricité**	Capacité de production électricité	100%
		Transport d'électricité	km réseau électricité	100%
Qualité	**ISO 9001**	**Tous métiers**	Effectif	22%
Responsabilité sociétale	**ISO 26000**	**Production d'électricité**	Capacité de production électricité	100%
Compliance	**ISO 19600**	**Tous métiers**	Effectif	100%

PRINCIPES ET VALEURS LES PLUS IMPACTÉS

POLES	DIRECTIONS	ISO 9001 Version 2015	ISO 45001 Version 2018	ISO 14001 Version 2015	ISO 26000 Version 2017
Pôle PTME	Production d'électricité	✓	✓	✓	✓
	Mouvement d'énergie	✓	✓	✓	
	Transport et Télécommunications	✓	✓	✓	
Pôle AGF	Patrimoine	✓			
	Budget Contrôle de Gestion et Contrôle Interne	✓			
	Finance comptabilité	✓			
	Centre des métiers de l'Electricité	✓			
Pôle SG	Médecine du travail	✓			
	Documentation et Archivage	✓			

✓ CERTIFICATS QSE

Pôle PTME – Production Transport et Mouvement d'Energie

L'audit de renouvellement QSE AFNOR du Pôle PTME s'est déroulé du 29 Avril au 10 Mai 2019 relativement aux normes Qualité ISO 9001 version 2015, Environnement ISO 14001 version 2015 avec passage à la norme ISO 45001 version 2018 relative à la Santé & Sécurité au Travail.

A l'issue de ces audits, les résultats obtenus par le pôle PTME sont : 40 PF, 70 PP, 26 PS et 07 NC min. Ces éléments ont permis au comité de Certification AFNOR d'accorder le renouvellement des certificats QSE au pôle PTME.

N.B. : PF Point Fort / PS Point Sensible / PP Piste de Progrès / NC Non-conformité

Pôle AGF – Administration Gestion Finances

Pour cette année 2019, les spécificités de l'audit Qualité du pôle AGF étaient :

- La fusion des certificats Qualité des différentes Directions constituant le pôle AGF en un certificat unique pour le Pôle.
- L'extension du périmètre de certification du Pôle AGF avec l'intégration de la Direction Finance Comptabilité (DFC) en certification initiale au mois de Novembre 2019.

Ainsi, les audits AFNOR du pôle AGF se sont déroulés d'une part du 16 au 20 septembre 2019 et ont concerné le Centre des Métiers de l'Electricité (CME), la Direction du Budget du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne (DBCGCI), la Direction du Patrimoine (DP) et d'autre part, du 26 au 28 novembre 2019 pour la DFC.

A l'issue de ces audits, les résultats obtenus par le pôle AGF sont : 50 PF, 71 PP, 11PS et 02 NC min.
Ces éléments ont permis au comité de Certification AFNOR d'accorder le certificat Qualité au pôle AGF.
Le Pôle AGF devient ainsi, le 2nd Pôle de la CIE à être totalement certifié à la norme ISO 9001.
Il est à noter que suite à une réorganisation survenue le 04/11/2019, le Centre des Métiers de l'Electricité n'est plus rattaché au Pôle AGF.

Pôle SG – Secrétariat Général

La Direction de la Médecine du Travail et la Sous-Direction Documentation et Archivage de la Direction Documentation, RSE et Conformité sont les seules entités du Pôle SG à être certifiées ISO 9001 v2015.

- L'audit de suivi N°1 de la DMT s'est déroulé les 18 et 19 septembre 2019. **A l'issue de ces audits, les résultats obtenus par la DMT sont : 18 PF et 10 PP. Le comité AFNOR s'est prononcé pour le maintien du certificat de la DMT.**
- La Sous-Direction Documentation et Archivage a quant à elle, obtenu sa certification initiale Qualité en 2018 en tant que membre du GS2E. Son Audit de Suivi N°1 s'est déroulé en Septembre 2019 au travers de la Direction Documentation et Archivage alors rattachée au Pôle AGF. **Les résultats obtenus sont : 1 PF, 2 PP et 3 PS. Le comité AFNOR s'est prononcé pour le maintien du certificat de la DDA.**

✓ DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE (RSE)

En Novembre 2019, la DPE a effectué un suivi de son évaluation RSE réalisée en décembre 2017. A l'issue de ce Suivi Evaluation, AFNOR Certification a confirmé les acquis de la DPE en matière de RSE avec le maintien de son niveau **« EXEMPLARITE »** soit 726 points sur 1000.

✓ AUTRES CERTIFICATS

Le CME est le seul centre de formation en Afrique subsaharienne à disposer des certificats d'agrément SERECT BT et HTA. Il symbolise la reconnaissance de la qualité des réseaux écoles, des modes opératoires, du respect strict des consignes de sécurité et du professionnalisme des formateurs. Rappelons que :

- **L'agrément SERECT pour les formations relatives aux Travaux Sous Tension Basse Tension (TST BT)** a été obtenu en janvier 2016. L'agrément est valable 4 ans ;

- **L'agrément SERECT TST Haute Tension de type A (TST HTA)** a été obtenu en décembre 2017 et renouvelé en décembre 2018 pour une durée de 03 ans ;
- **Une certification REA** (RH Excellence Afrique) qui a pour but d'agréer l'adéquation emploi-formation des programmes du CME.

4.2. LES DÉMARCHES EN COURS OU RÉALISÉES

- **Démarche Qualité, Sécurité et Environnement (SMQSE)**

Au niveau du Pôle Secrétariat Général (SG), il est à noter, une volonté de voir l'ensemble des Directions du pôle, s'engager dans une démarche de management de la Qualité avec pour ambition, une certification ISO 9001 v2015 à l'horizon 2021.

- **Démarche Energétique : un Système de Management Energie (SMé)**

Dans le contexte actuel de l'épuisement des ressources naturelles et du changement climatique, la CIE a décidé de développer une culture d'économie énergétique. C'est dans cet optique que, depuis 2016, elle s'est engagée dans une démarche d'efficacité énergétique qui a pour objectifs :

✓ la réduction des consommations d'énergie (électricité, eau et carburant) sur l'ensemble de ses sites ;
✓ la Réduction de l'empreinte carbone pour la totalité de ces activités.

Après l'audit d'évaluation de juillet 2018, un audit à blanc du SMé doit être réalisé avant l'audit de certification au référentiel ISO 50001 : 2018 prévu pour 2020.
Depuis la mise en œuvre de cette démarche, les résultats obtenus en 2019 sont :

✓ Réduction de la consommation d'énergie de 0,67 GWh (6,18%) pour un objectif fixé à 6% ;
✓ Réduction de 19% des climatiseurs à réfrigérant non écologique (1 193 climatiseurs écologiques installés sur un parc de 6 188), soit une évolution de 4% par rapport à 2018 ;

- **Démarche Ethique : un Système de Management Anticorruption (SMAC)**

Afin de répondre à l'objectif du groupe ERANOVE de voir ses entités certifiées selon le référentiel 37001, en fin d'exercice 2017, la Direction Générale de la CIE a décidé d'initier une démarche de management anticorruption (SMAC).
Dans cette optique, un pré-audit a été effectué du 12 au 13 septembre 2019 pour un objectif de certification en 2021.

- **Démarche RSE : une direction dédiée**

Au sein de la Direction Documentation RSE & Conformité créée en octobre 2019, le service RSE a pour mission de structurer la démarche RSE de la CIE. Pour s'aider dans cette mission, le Comité de Développement Durable (CDD) ainsi que le réseau de correspondants RSE mis en place depuis 2018 doivent être redynamisés et ceux en vue :

- d'analyser la situation du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- de participer à la définition du plan de développement durable ;
- d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions annuel ;
- de sensibiliser le personnel à l'adoption de comportements conformes aux exigences du développement durable ;
- de promouvoir la formation du personnel aux exigences du développement durable ;
- d'intégrer les exigences du développement durable dans les plans, politiques et programmes développement durable.

Ensemble, économisons l'énergie.

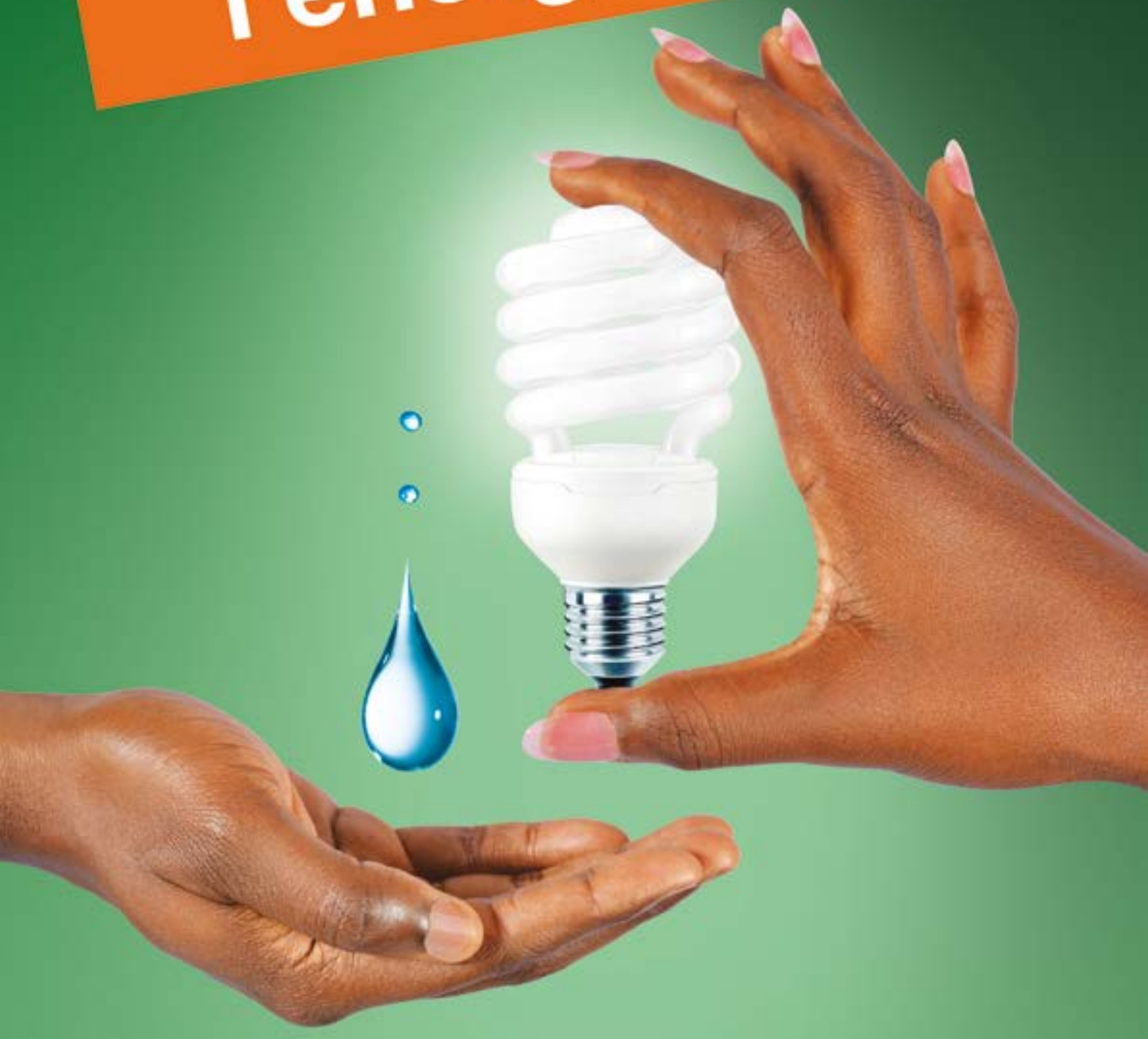

Ecogestes au quotidien

Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Une Société du Groupe eranove

CHAPITRE 2

DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

Favoriser
l'emploi durable

Protéger nos
collaborateurs

Renforcer la santé
et la sécurité
au travail

Investir
dans la formation

1. FAVORISER L'EMPLOI DURABLE

1.1. RESPECTER LE CADRE LÉGAL NATIONAL ET INTERNATIONAL

Application des décrets

- Décret numéro 2018-33 du 17 janvier 2018 relatif aux modalités pratiques de mise en œuvre du contrat de stage de qualification ou d'expérience professionnelle qui stipule entre autres que l'employeur a obligation de mettre en stage des demandeurs de stage sans que la durée totale n'excède 12 mois.
- Décret numéro 2018-383 du 04 Avril 2018 relatif aux modalités du contrat stage école qui stipule entre autres que l'employeur doit accorder des stages écoles en respectant l'objectif de formation assigné au stagiaire.
- Décret d'application relatif au licenciement qui stipule du paiement des indemnités de licenciement tenant compte du nombre d'années de présence et du paiement d'allocations diverses en cas de décès.

Gestion du temps de travail

En Côte d'Ivoire, la durée du temps de travail est en moyenne de 8 heures par jour, soit 40 heures par semaine. Au-delà, toutes les heures travaillées en plus sont considérées comme supplémentaires pour les agents de maîtrise et les employés/ouvriers, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie. La CIE respecte les dispositions légales relatives à la gestion du temps.

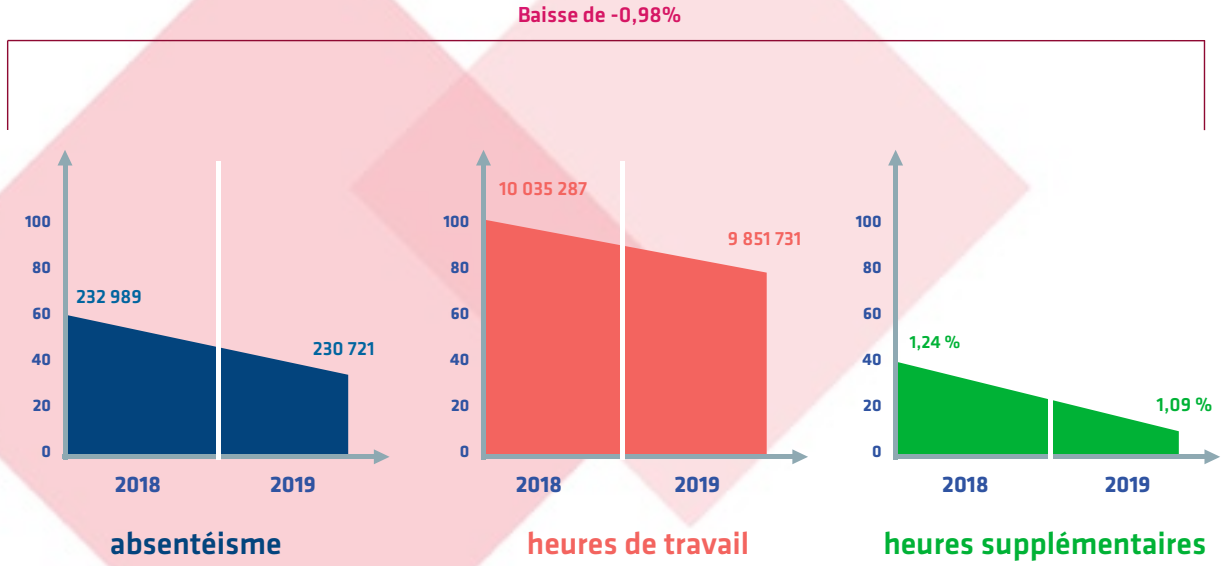

Sensibilisation à la prise de congés

Le non-respect des plannings de congés a pour incidence de fortes augmentations sur l'ensemble des charges d'exploitation de l'entreprise, une baisse de la performance des collaborateurs et surtout une hausse des risques de maladie, de sécurité pour les collaborateurs. C'est pourquoi, la CIE a mis en place un monitoring de gestion des congés par Direction et engagé une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs pour les encourager à prendre leurs congés au moment opportun.

Ainsi, l'objectif du solde congé moyen par agent est de **2 jours depuis 2018.** Le réalisé s'établit à un solde moyen de 0,96 jour ouvrable de congé par agent au 31 décembre 2019.

1.2. RECRUTER LOCALEMENT ET FIDÉLISER LES COLLABORATEURS

En 2019, il y a eu 46 collaborateurs recrutés en CDI à la CIE. Néanmoins, l'effectif total de la CIE qui est de 4 726 collaborateurs a diminué de -1,75%. Ce qui confirme la volonté de la CIE de recourir à des emplois stables, en offrant une visibilité à long terme à ses collaborateurs.

Avec 162 départs en retraite prévus sur la période 2020 à 2021, la CIE entend confirmer des collaborateurs CDD en CDI.

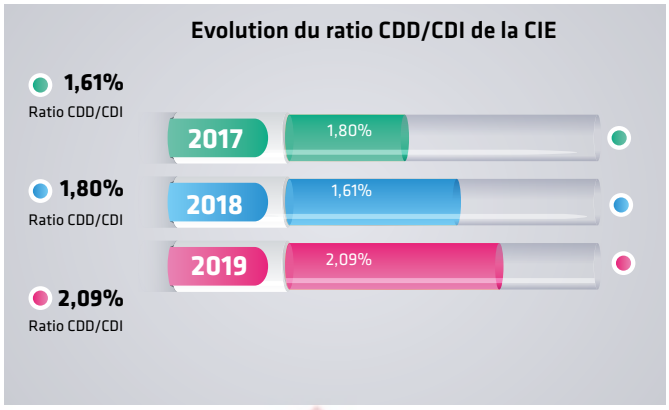

En 2019, la tendance reste la même en matière de recrutement. Les collaborateurs de nationalité Ivoirienne sont recrutés en priorité, ce qui démontre la volonté de la CIE de toujours faire appel aux compétences locales.

Sur 4 726 collaborateurs (97,9% de CDI et 2,1% de CDD (97 collaborateurs)), 99,99% sont de compétences locales

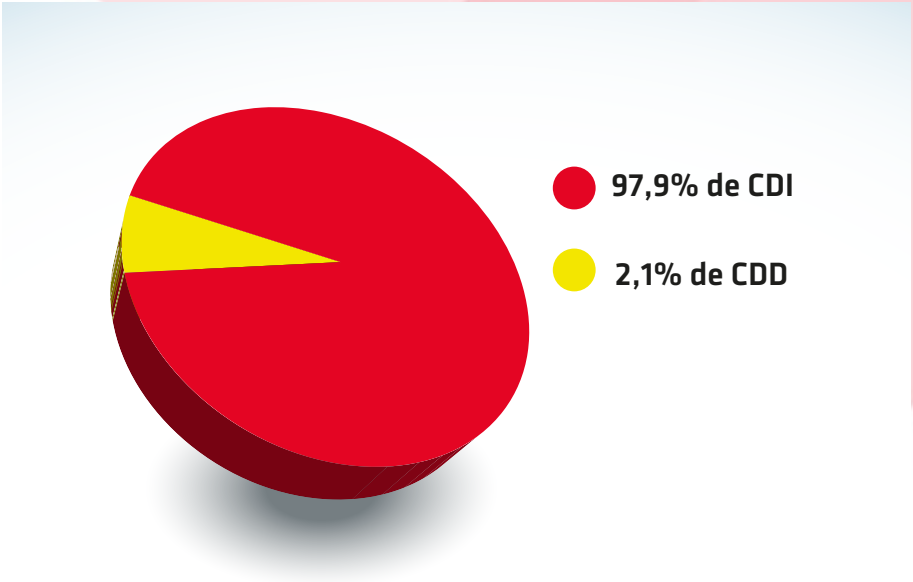

1.3. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Une charte de la diversité signée **le 27 avril 2017** est en vigueur à la CIE. Cette charte est un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. Par son application, la CIE favorise ainsi, la cohésion et l'équité sociale, et permet une augmentation de la performance de l'Entreprise.

Pour la CIE, le respect des Droits de l'Homme est un principe de Responsabilité Sociétale qui prône la reconnaissance universelle des êtres humains et des travailleurs. Signer la charte de la Diversité, c'est donc :

- Réaffirmer notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- Favoriser l'égalité des chances face à l'emploi,
- Améliorer la performance de l'Entreprise.

Charte de la Diversité
en Entreprises - Côte d'Ivoire

Considérant que la Diversité constitue un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres de par notamment leur origine géographique, socio-culturelle, religieuse, âge, sexe, us et coutumes, éventuelle situation de handicap,

qui constituent la communauté à laquelle elles appartiennent.

Soucieuses de l'épanouissement physique et moral de leurs salariés, des entreprises de Côte d'Ivoire se sont concertées et ont affirmé que la diversité et l'inclusion sont des sources de richesse et de productivité.

Elles ont décidé de s'engager résolument à favoriser l'application, la promotion de la Diversité et de l'inclusion au sein de leurs entreprises tout en condamnant expressément les discriminations sous toutes leurs formes dans le domaine de l'emploi.

Elles ont également décidé d'œuvrer dans le sens de la valorisation de chaque individu dans le respect des différences ; de proscrire et dénoncer toute forme de harcèlement.

Se référant aux dispositions légales et réglementaires notamment à l'article 4 de la loi n° 2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du travail de la République de Côte d'Ivoire ;
Elles ont conclu de maintenir un engagement fort en faveur de la diversité et de l'inclusion à tous les niveaux de l'entreprise afin d'assurer à leurs collaborateurs un environnement de travail respectueux, inclusif qui valorise les différences de chacun.

En vertu de cette Charte, nous nous engageons à :

1. Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toute ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs tout en valorisant les compétences et l'égalité des chances.
3. Chercher à refléter la diversité de la société ivoirienne et notamment sa diversité culturelle et sociale dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et les informer des résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
6. Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.
7. Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité.

M. Dominique KAKOU
Directeur Général

1.4. FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES

La CIE et L'Agence Emploi Jeune (AEJ) ont signé le 16 mai 2018 une convention pour un partenariat de formation certifiante des « Agents Electricité de Réseau »

Le Centre des Métiers de l'électricité (CME), centre de formation de la CIE doit ainsi réaliser la formation de **149 Electriciens de Réseaux.** L'AEJ assure l'appel à candidature et octroie une **prime de 300 000 FCFA** par stagiaire pendant toute la période de la formation, y compris le stage. La durée de cette formation initialement prévue pour 14 mois (8 mois de formation et 6 mois de stage) a été ramenée à 8 mois (4 mois de formation et 4 mois de stage). Le recrutement s'est fait au niveau BAC au lieu du niveau BEPC.
A l'issue de cette formation, les **149 ER formés seront recrutés par la CIE.**

Le CME est adjudicataire d'un marché de formation certifiante de type dual, d'une valeur de **135 MFCFA,** financé par la GIZ au profit de 75 jeunes. Ces formations portent sur les ENRs et l'efficacité énergétique bâtiment et industrie.

Dans le cadre du PEJEDEC, programme appuyé par la Banque Mondiale, le CME en partenariat avec l'école 2IMPE exécute une série de formations pratiques sur les métiers du secteur de l'électricité (Production et Distribution). Ces formations concernent 135 jeunes, pour un contrat de prestation de **45 MFCFA**

Les journées entreprises du CME qui permettent d'**assurer les stages et l'insertion professionnelle des étudiants** se sont tenues les 26 et 27 Mars 2019. Le taux de participations des entreprises va grandissant. En effet une augmentation de 50,98% a été noté en 2019 (77 entreprises participantes en 2019 contre 51 en 2018).

Atélier des étudiants

1.5. ENCOURAGER LE DIALOGUE SOCIAL

Pour tenir compte des attentes légitimes des collaborateurs, la Direction générale de la CIE a manifesté sa volonté profonde de construire avec les partenaires sociaux un contrat social gagnant – gagnant.
Le socle de cet engagement demeure la performance durable de notre Compagnie, dans un environnement empreint de mutations profondes.
Dans le cadre de ce projet collectif, il était important que les représentants des collaborateurs jouissent de la légitimité conséquente pour parler en leur nom. Tel est le sens des élections des délégués du personnel qui se sont déroulés les 17 et 30 septembre 2019.

Le scrutin s'est déroulé dans un très bon climat et les résultats sont les suivants :

Sur un total de 286 sièges

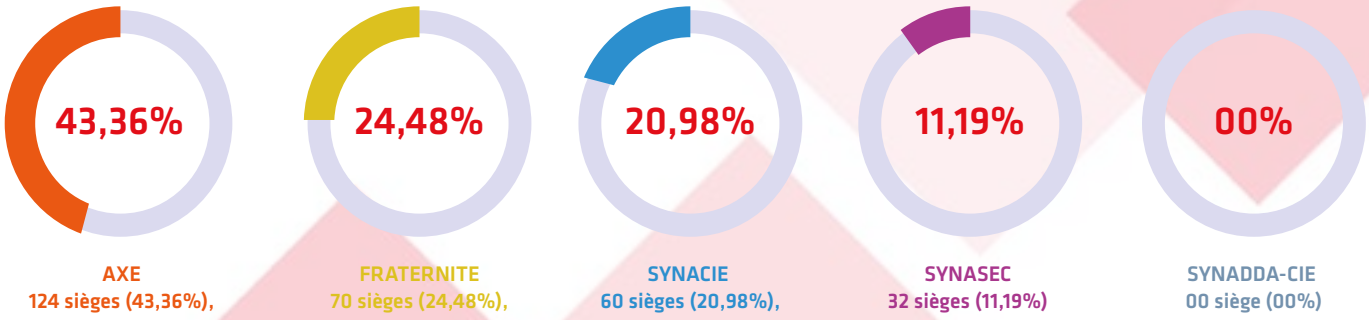

Ces résultats se traduisent en termes de représentativité comme suit :

✓ **AXE : 37,11%** ✓ **FRATERNITE : 25,83%** ✓ **SYNACIE : 20%** ✓ **SYNASEC : 15,81%** ✓ **SYNADDACIE : 1,22%**

Les résultats de ces élections font de « AXE », le syndicat représentatif en application des dispositions règlementaires.

Le Directeur Général entouré des répresentants des syndicats

2. PROTÉGER NOS COLLABORATEURS

1. MÉCANISME DE PRÉVOYANCE

✓ La Médecine du Travail

La CIE soucieuse du bien-être physique et moral de ses travailleurs mais également respectueuse des exigences légales et réglementaires relatives à la santé et sécurité (loi n° 2015-532 du 20 Juillet 2015 du code du travail Ivoirien à son TITRE IV en ces articles 43.1, 43.2, 43.3), a créé une Direction de la Médecine du travail (DMT).

Les ressources dont dispose la DMT sont :

1. **6 centres médicaux** et **17 infirmeries** répartis selon le découpage géostratégique de l'Entreprise ;
2. **7 ambulances** médicalisées pour assurer les urgences médicales et les évacuations.
3. **9 médecins statutaires, 23 médecins vacataires** spécialistes dans les domaines de la pédiatrie, la gynécologie, la cardiologie, la gastro-entérologie, la rhumatologie, la psychiatrie, la diabétologie ;
4. **28 infirmiers, 9 ambulanciers, 13 agents administratifs ;**

La Direction de la Medecine du Travail

La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des travailleurs et de leurs ayant-droits, ainsi que des travailleurs et des ayant-droits des autres sociétés du groupe ERANOVE en Côte D'Ivoire. Ainsi, en 2019, 96 693 Patients ont été reçus dans les infirmeries de la CIE.

Au niveau de la réalisation des visites médicales préventives réglementaires :

- **100%** des travailleurs embauchés en 2019 ont réalisé leur visite médicale d'embauche ;
- **98%** des travailleurs ont réalisé la visite systématique annuelle (4 774 collaborateurs vus /4 867 convoqués) ;
- **99%** des collaborateurs exposés aux risques avérés (Travaux en hauteur, travaux sous tension etc.) ont réalisé la visite médicale spéciale (1 908 ont été vus / 1 926 collaborateurs) ;
- **100%** des collaborateurs éligibles à la visite de reprise de travail l'ont réalisée. Cette visite est réalisée après un arrêt de travail suite à un accident de travail avec arrêt supérieur à 8 jours, un arrêt de travail supérieur à 21 jours suite à une maladie et au retour de congé de maternité.

Au niveau des actions de santé publique (prévention des cancers et lutte contre l'infection à VIH/SIDA) :

- **99% des travailleurs ont réalisé de façon volontaire leur test de dépistage contre l'infection à VIH /sida** (4 644 dépistages réalisés / 4 701 vus) ;
- **96 % des travailleurs ont réalisé des échographies prostatiques et le dosage des PSA** (1 081 collaborateurs / 1 127 cibles).
- **94% de collaboratrices ont réalisé des Frottis cervico-utérins** (550 collaboratrices / 598 ciblées).
- **90% de collaboratrices ont réalisé des Mammographies** (483 collaboratrices / 541 ciblées).

Lauréate du concours CNPS du meilleur service de santé au travail en 2019 en Côte d'Ivoire.

✓ Le Régime Maladie –Mutuelle Sociale Santé

Les règlements des factures fournisseurs santé se sont élevés à 2 797 MFCFA en frais réels contre un budget prévisionnel de 2 785 MFCFA, soit un déficit de 12 MFCFA qui a entraîné une majoration de 30% du budget prévisionnel 2019.

Cette majoration du budget prévisionnel 2019 s'est justifiée par :

- **<u>les actions sociales relatives à l'aménagement des garanties de la couverture maladie :</u>**

Au 01 janvier 2019, une modification des conditions des garanties de la couverture maladie est intervenue sur :

  - La prise en compte des époux des femmes agents (273 époux incorporés)
  - La prise en compte des enfants naturels des hommes mariés (342).

Soit un total de 615 nouveaux assurés au titre de l'année 2019.

- **<u>l'augmentation des tarifs et barèmes médicaux au plan national</u>**

Au 1er janvier 2019, sur le plan national, nous avons noté l'application effective des nouveaux tarifs et barèmes médicaux dans l'ensemble des structures sanitaires privées. Cependant, cette mesure n'a pas fortement impacté notre régime de santé qui fonctionnait déjà en Mutuelle de santé.

- **<u>cotisations - Mutuelle Sociale Santé :</u>**

Depuis le 01 novembre 2018, sur décision de l'Assemblée Générale du 31 Août 2018, les cotisations au titre du Fonds de Solidarité Santé (FSS) ont été définies comme représentant désormais les cotisations de la Mutuelle Sociale Santé Mu2S. A fin 2019, ces cotisations qui s'élèvent à **92 MFCFA ont été** reversées sur le compte de la Mu2S.

- **<u>cotisations CMU : Couverture Maladie Universelle</u>**

Depuis le 01 juillet 2019, en application du décret n°2019-244 du 20 mars 2019 modifiant le décret n°2017-123 du 22 février 2017 fixant le montant et les modalités de recouvrement des cotisations dues au titre du régime général de base, la CIE a procédé au prélèvement des cotisations de la Couverture Maladie Universelle (CMU).
La CMU étant le système national de couverture maladie. Elle est obligatoire pour tous et a pour Objectif de garantir l'accès à des soins de santé à moindre coûts, à l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

✓ **Les dossiers Prévoyance Sociale des Cadres**

La prévoyance cadre est une assurance retraite complémentaire destinée aux cadres de l'entreprise.

En 2019, la CIE compte 568 adhérents. 34 dossiers ont été traités dont 24 dossiers de retraites, 7 démissions et 3 décès des années antérieures.

✓ **L'Assurance Maladie à la Retraite (ASMAR)**

L'ASMAR est l'assurance maladie qui prend en compte les retraités et leurs ayants droits des sociétés CIE, SODECI, CIPREL, GS2E, SIVE.

L'année 2019 marque les 10 ans d'existence d'ASMAR avec un bilan positif qui se traduit en 2019 par le dépôt en **placement DAT de 600 MFCFA.** Globalement, **le montant des cotisations des actifs,** constitué du prélèvement mensuel de 1,3% sur le salaire de base de l'ensemble des agents des différentes sociétés (près de 6500 collaborateurs) et **les cotisations des retraités** qui couvrent 50% des sinistres)

Nous notons :

- une progression en moyenne de 43% de l'effectif des assurés ;
- une amélioration de la prise en charge des soins qui est passée de 70% à **80% ;**
- l'augmentation du plafond annuel de prise en charge des soins du retraité jusqu'à concurrence de 5 000 000 FCFA contre 3 500 000 FCFA les années précédentes ;
- l'augmentation des tarifs et barèmes des honoraires de santé ;

EFFECTIFS ASSURES CIE DE 2017 A 2019

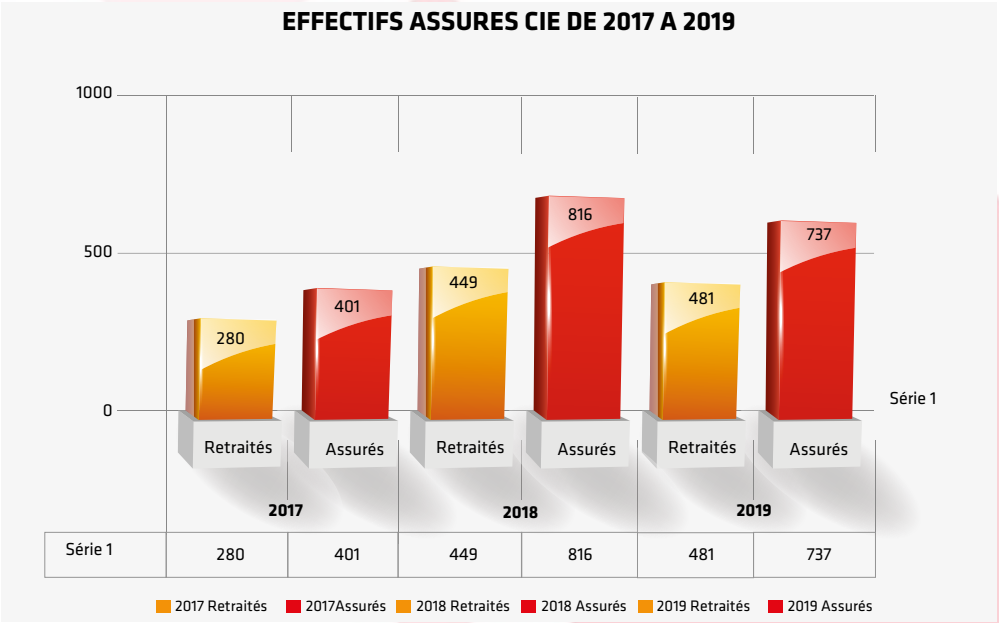

ASMAR 10 ans : BILAN 2009 -2019

COTISATIONS	4 405.5 MFCFA
DEPENSES	2 314 MFCFA
ECART - RESERVES	2 091.5 MFCFA

2. MÉCANISME DE PROTECTION SOCIALE

✓ Retraite complémentaire / ASMAR

SOCIETES	2017		2018		2019	
	Retraités	Assurés	Retraités	Assurés	**Retraités**	**Assurés**
CIE	280	401	449	816	481	737

Commentaires :

A fin 2019, au niveau du groupe ERANOVE, nous enregistrons **684** retraités et **1157** ayants-droit, soit un total de **1 841** bénéficiaires.

Notons que 2019 marque les 10 ans d'existence d'ASMAR.
Sur ces 10 années, nous avons constaté des adhésions massives, mais également des déperditions pour des questions, soit de finances, soit de négligence de certains retraités dans le paiement assidu de leur prime d'assurance.

Toutefois l'engagement réel et massif de la grande majorité des retraités est le signe qu'ils sont satisfaits de ce régime de santé, et mieux qu'ils ont compris l'importance d'avoir une couverture médicale à la retraite.

✓ Fonds commun de placement (FCP)

Le FCP est un dispositif de constitution d'épargne pour l'ensemble des collaborateurs de la CIE. Il assure leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,28% et les associe à la performance de sa valeur boursière. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ du collaborateur de la société. La constitution de l'épargne s'effectue par prélèvement obligatoire à la source sur le salaire, avec la possibilité d'un prélèvement complémentaire pour ceux qui souhaitent augmenter leurs parts en souscrivant au régime facultatif dans la limite de la quotité cessible du salaire et au régime exceptionnel. Le prélèvement du FCP se fait par catégorie :

- Employés et Ouvriers : 1 part équivalente à 5 300 FCFA ;
- Agents de maîtrise : 3 parts équivalentes à 15 900 FCFA ;
- Cadres : 6 parts équivalentes à 31 800 FCFA.

A fin décembre 2019, l'actif net du **FCP s'élève à 32, 9 milliards de FCFA. 114 départs ont été enregistrés pour un coût de 2 63 319 200 FCFA.**

✓ Mutuelle des Agents de l'eau et de l'électricité (MA2E)

Mise en place en 2006, la MA2E est une mutuelle des collaborateurs des sociétés CIE, SODECI, CIPREL, GS2E et SIVE. Elle intervient dans le domaine de la microfinance et est régie par la loi règlementant les systèmes financiers décentralisés (SFD) notamment l'ordonnance n° 2011-367 du 03 novembre 2011. Elle a obtenu son agrément par arrêté n° 827 du 26 août 2009 sous le n°1-1.1.9/09.03.

Sa mission est de collecter l'épargne de ses adhérents et de leur accorder des crédits pour la réalisation de leurs projets. Outil social, la MA2E consent des prêts à des taux de remboursement inférieurs (7 et 9%) aux taux du marché. **Le montant total de crédit accordé en 2019 est de plus de 2 700 000 000 FCFA avec un encours de crédit de 7 284 880 541 FCFA.**

✓ **Fonds de solidarité**

Le Fonds de solidarité est une caisse d'entraide alimentée par des cotisations mensuelles prélevées sur les salaires des collaborateurs. Il sert à les soutenir lors d'évènements malheureux ou heureux de leur vie (naissance, mariage, retraite, décès agents, décès ascendants, décès enfants, décès conjoints).

Le montant des cotisations salariales par catégorie se présente comme suit :

- Employés/ouvriers : 1 000 F CFA ;
- Agents de Maîtrise : 2 000 F CFA ;
- Cadres et assimilés : 3 000 F CFA ;
- Sous-Directeurs et assimilés : 4 000 F CFA ;
- Directeurs et Directeurs adjoints : 5 000 F CFA.

Le solde actuel du fond est de 203,9 MFCFA. En 2019, 786 évènements ont été enregistrés et ont occasionnés un décaissement total de 137,1 MFCFA

3. RENFORCER LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La CIE vise la performance sur l'ensemble de ses activités. Ainsi, des actions ont été menées au niveau de la sécurité pour accroître le professionnalisme des collaborateurs et améliorer l'image de l'entreprise. Les actions s'articulent autour des axes majeurs suivants :

3.1. ERADIQUER LES ACCIDENTS DE TRAVAIL D'ORIGINE ÉLECTRIQUE

L'engagement de la CIE pour l'éradication des accidents de travail d'origine électriques date de 2011. Les actions déjà mises en œuvre se poursuivent, à savoir :

- les formations périodiques sur les habilitations électriques, consignations / déconsignations pour le travail hors tension, les travaux sur tensions (TST) haute et basse tension,
- la mise à disposition d'équipements de protection individuels (EPI) et collectifs (EPC) adaptés à l'ensemble des collaborateurs concernés,
- la dotations en outils spécifiques à chaque activité
- l'analyse systématique de tous les accidents d'origine électrique avec un retour d'expérience communiqué à l'ensemble des acteurs du métiers,

Pour pérenniser les acquis de toutes ces actions, les Ingénieurs Préventions sécurités (IPS) dans les directions supervisent la réalisation périodique de « quart d'heure sécurité ».

Le quart d'heure de sécurité

Aussi, les hiérarchies sont-elles fortement impliquées dans l'éradication de ces accidents car les objectifs qui leurs sont assignés comprennent pour la plupart la réalisation de Visite Hiérarchique Sécurité (VHSE). A titre d'exemple, en 2019, 1237 VHS ont été réalisées à la distribution.

3.2. RÉDUIRE LES ACCIDENTS MOTO

Les dispositions déjà mises en place se poursuivent à savoir :

- La formation initiale à la sécurité routière et à la maitrise de la conduite moto pour tous les nouveaux collaborateurs avant délivrance de leur permis de conduire
- Le recyclage périodique des conducteurs de moto
- Le contrôle périodique effectué par la hiérarchie sur l'état et l'entretien des motos.

Résultats obtenus : 7 accidents de moto en 2019 contre 9 en 2018.

3.3. RÉDUIRE LES ACCIDENTS VÉHICULES

Des sessions de recyclage sur le code de la route et la conduite des véhicules sont régulièrement organisées pour permettre aux collaborateurs une bonne maitrise de la conduite.

En complément à ces formations, des dispositifs de contrôle et de surveillance sont déployés :

- Installation des balises de géolocalisation sur les véhicules d'exploitation en vue de surveiller les excès de vitesse qui sont sources d'accident.
- Inspection périodique des véhicules par les hiérarchies en vue de s'assurer de leur entretien.

3.4. SÉCURITÉ DES TIERS

Les principaux risques impactant la sécurité des tiers sont les risques électriques et les risques routiers. En vue de les réduire considérablement à l'horizon 2020, les différentes actions initiées ces dernières années se poursuivent. Les actions initiées sont :

- Sensibiliser et former les collaborateurs pour un professionnalisme accru en vue d'éliminer les situations à risque pour les tiers. Notamment par le maintien des agréments SERECT HTA et BTA ;
- Sensibiliser les populations sur les risques électriques par les médias (radio, télé, presse écrite) ou l'élaboration de dépliants
- Faciliter l'accès au réseau par le développement de bureaux d'exploitation ;
- Développer une culture sécurité par l'élaboration et le déploiement d'instructions de travail sur la santé et sécurité, par la réalisation des Visites Hiérarchiques de Sécurité (VHS) réalisée sur les chantiers ;
- Mettre en place un comité de prévention routière ;
- Poursuivre l'équipement en kits de sécurité de l'ensemble des véhicules de la CIE;
- Sensibiliser nos sous-traitants afin de les amener à appliquer les exiges sécuritaires adoptées à la CIE. Aussi, les cas d'accidents d'origine électrique générés par les sous-traitants font-ils l'objet d'analyse et les recommandations partagées aux exploitations.

3.5. LES ACTIONS PHARES

✓ Prix CNPS

Afin de profiter des expériences d'autres entreprises, la CIE participe régulièrement et activement aux activités organisées par la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale). La remise officielle de ces distinctions obtenues en 2018 s'est faite en 2019 :

- Lauréat du second prix du concours international de productions audiovisuelles en œuvres graphiques et visuelles des institutions de SST lors du 9ème Symposium sur l'Audiovisuel et la Prévention des Risques professionnels de Ouagadougou (SYAPRO) en 2018 au Burkina Faso.
- Lauréat de 8 prix en 2018 lors du concours national des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) pour les structures de moins de 200 salariés (les 3 premiers prix dans le domaine CSST, les 3 premiers dans le domaine de la santé au travail ainsi que le deuxième et troisième prix dans le domaine de la sécurité au travail). Ces différents prix ont été décernés le 23 mai 2019 par la CNPS à l'occasion de la Journée Africaine de la Prévention des Risques Professionnels.

✓ Carnet de prescription

Dans l'optique de renforcer la santé et sécurité au travail, la Direction Générale de la CIE a décidé d'inculquer une culture sécurité à l'ensemble de ces collaborateurs. Aussi, un Carnet de Prescriptions au Personnel sur les Risques Généraux (CPP – RG) a été élaboré.
Ce carnet a été élaboré à la suite de l'analyse des différents accidents enregistrés ces dernières années (de 2012 à 2018), qui nous montre une maîtrise progressive des accidents d'origine électrique, les accidents routiers et une dégradation des accidents classés dans la famille « autres ».

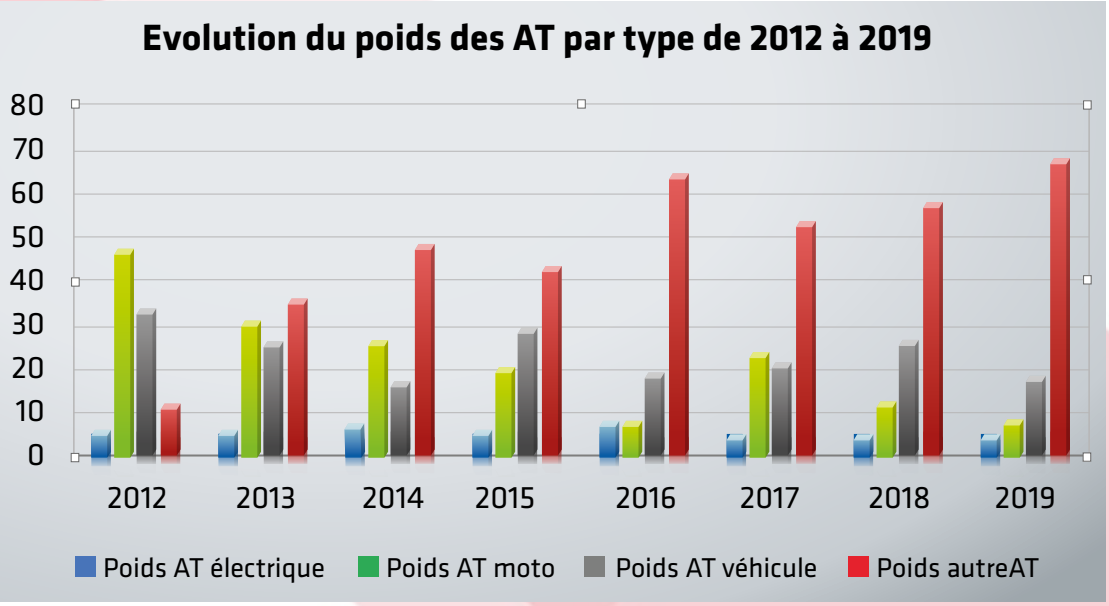

Ce carnet est un recueil de consignes pour réduire les accidents non spécifiques au métier électrique. En effet, il décrit les situations auxquelles les collaborateurs sont régulièrement exposés dans l'accomplissement de leur mission de service public et en donne les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Afin de permettre une meilleure appropriation des règles par l'ensemble des collaborateurs, le carnet est remis aux collaborateurs qu'après le déploiement. Le déploiement s'est fait en commençant par le Comité de Direction Générale puis les différents Comités Pôles et enfin au reste des collaborateurs. Les différents accusés de réception des carnets sont classés dans les dossiers agents.

4. INVESTIR DANS LA FORMATION

4.1. D-1/ DÉMARCHE COMPÉTENCES

La mise en œuvre de la Démarche Compétences s'est étendue aux métiers techniques et commerciaux du pôle distribution.
Sur la base des référentiels des compétences identifiés, l'étape essentielle de l'évaluation des compétences a été réalisée. L'objectif étant de confirmer les informations recueillies lors de la phase pilote (réalisée en 2016) sur les compétences disponibles au niveau des métiers techniques et commerciaux.

Dès lors que la Démarche Compétences s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Sa mise en œuvre a également rendu nécessaire l'harmonisation des systèmes de récompense des collaborateurs, l'actualisation de notre système d'évaluation et la mise à jour du répertoire des métiers, des emplois et des postes de la CIE.

La nouvelle orientation de modernisation du réseau et de transformation digitale a conduit la CIE à poursuivre la réflexion sur l'évolution des compétences des collaborateurs en vue de répondre efficacement à ces enjeux.

4.2. FORMATIONS

La CIE investit depuis longtemps dans la formation de ses collaborateurs. Le CME se trouve au cœur de cette stratégie. Dans un souci d'adéquation entre les ressources humaines et les postes, les actions du CME sont avant tout centrées sur les compétences métiers.

En 2019, **57% des formations délivrées portent sur les formations métiers. Ainsi, ce sont, 4 270** formations qui ont été suivies par les stagiaires pour un coût de **338 millions de FCFA.**

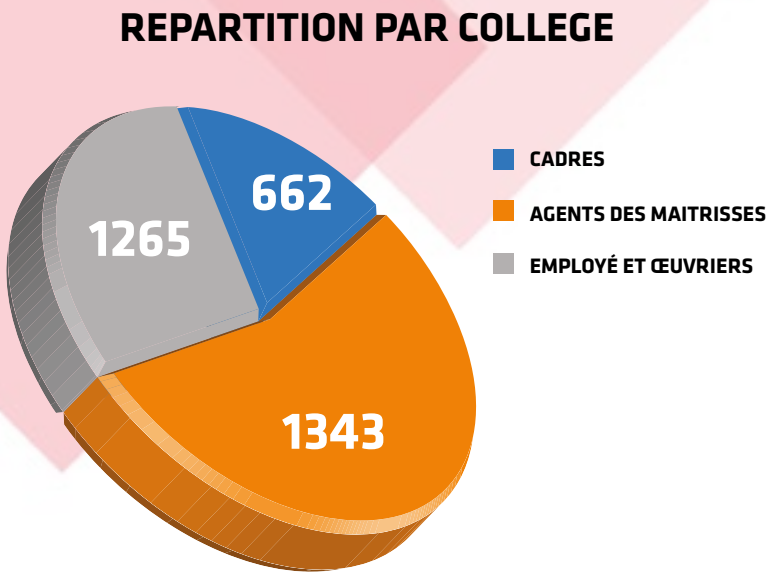

CHAPITRE 3

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTEGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Améliorer
les performances
des installations

Maîtriser
nos rejets
(ISO 14000)

Lutter contre
le changement
climatique

1. AMÉLIORER LES PERFORMANCES DES INSTALLATIONS

1.1. AMÉLIORER LES RENDEMENTS (NB : AVEC LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE)

Le système électrique ivoirien affiche un rendement global de 83,1%, en 2019 contre 80,3% en 2018 gagnant ainsi 2,8 points, grâce à la fois à l'amélioration du rendement de transport et du rendement de distribution.

Rendement global	2017	2018	2019
Rendement global avec export	78,9	80,3	83,1
Rendement global (hors export) *[1]	75,9	77,8	80,8

[1] *Le rendement global sans export a été évalué sur la base d'une perte de transport global et pourrait être plus fort compte tenu des pertes engendrées par les exports en direction du nord.*

Le Rendement du Transport est de 95,2% en 2019 contre 94% en 2018, soit une hausse de 1,2 points. Les travaux de renforcement du réseau de transport et la mise en service de la ligne Laboa-Ferké ont permis de réduire considérablement les pertes sur les lignes malgré l'accroissement des flux de transit sur le réseau Nord, lié à l'exportation d'énergie.

Le rendement de distribution continue de s'améliorer et gagne 2 points pour atteindre 87% en 2019, contre 85% en 2018. Cette amélioration résulte de diverses actions menées, notamment :

- ✓ La poursuite du programme Electricité Pour Tous avec plus de 200 000 branchements supplémentaires en 2019,
- ✓ L'intensification et l'optimisation du dispositif de répression de la fraude (utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) pour détecter les clients aux consommations anormales, application de loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant sur le Code de l'Electricité) ;
- ✓ Le déploiement massif de compteurs intelligents et la redynamisation du processus de facturation avec la télérelève et le ticket consommation ;
- ✓ Les travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution contribuant à améliorer la qualité du produit et à la réduction des pertes techniques.

Focus : renforcement de la lutte contre la fraude

Au regard de l'ampleur de la fraude à l'électricité, le Gouvernement a pris des mesures fortes traduites dans la loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité, qui prévoit des dispositions pour réprimander les fraudeurs.

Forte de ces dispositions, deux structures agissent activement dans la lutte contre la fraude à CIE :

- Le Département Audit Exploitation CIE du GS2E qui agit essentiellement sur la catégorie de clients consommateurs disposant d'un contrat avec la CIE.
- La Sous-Direction Rendement de Distribution du pôle Distribution et commercialisation qui agit principalement sur les mafias (personnes se raccordant directement sur le réseau) et les receleurs (clients des mafias)

Et ce avec pour objectifs de :

- réduire la fraude
- contribuer à l'accroissement du ratio de facturation
- accroitre les raccordements par la mise en œuvre du Programme Electricité Pour Tous (PEPT)

Les actions majeures menées pour l'atteinte de ces objectifs :

- Le remplacement des compteurs électromécaniques par des compteurs électroniques en vue de supprimer les fraudes internes au compteur ;
- Le déploiement du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) afin de faciliter l'accès à l'électricité en vue de réduire les actions des revendeurs dans les quartiers péri-urbains ;
- Le démantèlement des réseaux frauduleux de jour comme de nuit en présence des Forces de l'Ordre ;
- La sensibilisation de la population et des collaborateurs sur les méfaits de la fraude, ses conséquences et les dispositions prises dans code de l'électricité ;
- La sécurisation des comptages HTA ;

La normalisation des comptages BT par l'introduction massive de compteurs intelligents.

Branchements illicites réalisés par les réseaux mafieux en quartier péri urbains

Branchement direct sur réseau souterrain

Sensibilisation des populations

1.2. RATIONALISER LES CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES

Afin de rationaliser leur utilisation, la CIE suit la consommation des matières premières de la production de l'électricité. Il s'agit :

- **L'eau**

Le volume des apports hydrauliques enregistrés en **2019 est de 30 532 millions de mètres cubes contre 31 714 millions de mètres cubes en 2018,** avec un indice global d'hydraulicité qui est passé **de 1,74 m3/kWh en 2018 à 1,52 m3/kWh en 2019.** Ce qui correspond en apport énergétique net de 3 455 GWh en 2019 contre **3 394 GWh en 2018, prenant en compte le barrage de Soubré.**

- **Les matières premières de la production thermique : gaz naturel, le HVO et le DDO**

La centrale thermique dispose de groupes utilisant le gaz naturel, le HVO ou le DDO. Les groupes thermiques n'étant utilisés qu'à la période de pointe de consommation, lorsque la demande d'énergie l'exige, **la consommation de gaz naturel est passée de 51,53 Mm3 en 2018 à 34,68 Mm3 en 2019.**

Les quantités de combustible liquide (HVO et DDO) utilisées sont fonction du mode d'exploitation des groupes de Vridi. De fait, la quantité de HVO utilisée est de 627 m3 en 2019 contre 77 m3 en 2018.

Pour le DDO, **la quantité utilisée est de 128 m3 en 2019 contre 13,5 m3 en 2018.**

- **Les matières premières du transport de l'électricité : le SF6**

La consommation de gaz SF6 utilisé dans les disjoncteurs, les transformateurs de puissance et les postes métalliques pour son pourvoir isolant et refroidisseur est suivi au niveau de la Direction du transport et des télécommunication (DTET), est **de 612, 86 kg pour l'année 2019,** contre 1 022 kg pour l'année 2018 avec comme valeur référence 700 kg. Cette baisse de quantité de gaz SF6 consommé est due aux nombreuses actions de maintenance réalisées pour réduire la consommation du Gaz SF6.

- **Le gasoil**

La consommation du gasoil des groupes secours des usines est passée **de 11,30 m3 en 2018 à 3,52 m3 en 2019.**
Les essais en charge ont été reportés en 2020 en raison de contraintes d'exploitation du réseau.

- **Les produits chimiques**

Les produits chimiques utilisés dans les centrales hydrauliques pour produire l'eau de refroidissement des machines sont l'hypochlorite de calcium, le sulfate d'alumine et le carbonate de soude. Les consommations de 2017 à 2019 se présentent comme suit :

Produit chimique	2017	2018	2019
Hypo Chlorite de Calcium (T)	1,38	4,815	5,60
Sulfate d'alumine (T)	8,45	32,86	23,35
Carbonate de Calcium (T)	0	13,51	0
Carbonate de soude (T)	0,06	0,06	12,03

Les quantités d'hypochlorites de calcium et de sulfate d'alumine sont relativement importantes en raison de la prise en compte de la consommation d'eau dans la cité de Buyo qui n'était pas comptabilisé à ce jour. Par ailleurs, les consommations d'eau de Buyo prennent en compte l'usine de Fayé.
La consommation du carbonate de soude et de calcium reste marginale.

- **L'huile**

En ce qui concerne l'huile, le volume d'huile perdu est de 43 710 litres en 2019 contre 25 659 litres en 2018. Cette hausse s'explique par le remplacement de la charge d'huile sur le G30 à Ayamé 2, les pertes d'huile sur le G1 de Buyo et l'apparition de nouvelles fuites sur le servomoteur du G1 de Kossou.

2. MAITRISER NOS REJETS (ISO 14000)

La maitrise des impacts environnementaux de la CIE repose sur des systèmes de management environnementaux encadrant notamment la gestion des déchets produits, les nuisances sonores issues des usines et du suivi des émissions atmosphériques. Chaque direction certifiée détient un plan de gestion qui est périodiquement mis à jour et garantit la maitrise de ces impacts.

Les ouvrages exploités par la CIE sont soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces ouvrages relevant du patrimoine de l'autorité concédante ont été mis en service il y parfois plus de 60 ans au moment où les standards environnementaux et sociaux n'étaient pas aussi développés. Aussi, la CIE s'attèle à prendre des mesures d'atténuation ou de correction partielle pour en réduire les impacts.

✓ Réduire les émissions dans l'air

Les émissions atmosphériques se concentrent surtout à l'occasion des rejets de gaz chaud lors du fonctionnement des turbines à gaz, du fonctionnement des groupes diesels (de lancement ou de secours) ou du fonctionnement des chaudières. Les mesures prises pour réduire les émissions dans l'air sont :

- La surveillance des rejets de gaz (SO2, NOx, CO2, CO, COV)

En 2019, les valeurs de rejets atmosphériques enregistrées sont :

- **NOx** (oxyde d'azote) : **198 mg/Nm3 contre 192.1 mg/Nm3 en 2018 ;**
- **SOx** (oxyde de soufre) : **45,20 mg/Nm3 contre 0 mg/Nm3 en 2018 ;**
- **GES : 3.07 % (gaz sec) contre 3.08 % en 2018 (plage de 0 à 20 %, selon la règlementation ICPE).**

Les valeurs des émissions sont contenues dans les plages définies par la réglementation.

- La correction par le réglage de la combustion des groupes. Des travaux ont été réalisés sur les injecteurs pour optimiser la consommation spécifique des groupes
- La mise en œuvre du projet d'installation d'un système de mesure en continue (Control Emission Monitoring System) initié avec l'assistance d'EDF dans l'usine de Vridi, permettra d'assurer une surveillance et une traçabilité des rejets et de garantir une bonne maîtrise environnementale.

✓ Réduire les nuisances sonores

Le fonctionnement des groupes et des auxiliaires des centrales hydroélectrique et thermique occasionne des nuisances sonores pour les collaborateurs et les riverains. Pour réduire l'impact, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- La signalisation des zones dangereuses avec affichage de panneaux de port d'équipement de protection ;

- La distribution des bouchons d'oreilles (casque d'oreille pour les gardiens) ;
- Le contrôle annuel par Bureau Véritas du niveau sonore sur les sites de production et dans le voisinage pour s'assurer que les mesures sont inférieures à la limite réglementaire ;
- La réalisation de l'audiogramme pour agent travaillant sur ces sites et communication sur le bruit au niveau du CSST ;
- La réalisation des travaux d'insonorisation de bureau et de la salle de conférence.
- Le projet de réalisation de la cartographie sonore soumis à CI-ENERGIES pour avis ;

✓ Prévenir l'impact sur le sol et l'eau

La pollution du sol peut se faire par déversement d'huile / autres produits sur le sol ou par drainage des impuretés à travers les eaux de drainage.
Les actions mises en œuvre pour prévenir ou atténuer les impacts sont :

- La pose de film polyuréthane au sol à l'occasion des travaux de maintenance
- L'épandage de produits absorbants à l'occasion des travaux de maintenance
- La dépollution du sol à travers des entreprises de dépollution agréées
- La construction de fosse septique étanche pour réception des produits
- La mise en œuvre du projet « zéro fuite »

Dans les centrales hydroélectrique, les rejets de polluants dans l'eau peuvent survenir lors du turbinage, du fonctionnement des puits exhaures, du drainage des eaux fluviales, l'évacuation des eaux de décantation des stations de traitement.
Les actions mises en œuvre sont :

- L'installation de déshuileur dans les puits exhaure
- L'analyse régulière des eaux amont, aval et puits exhaure
- La mise en place de bouchons dans les regards menant aux collecteurs pour mesure avant rejet
- La collecte des boues de décantation comme déchets.

✓ Optimiser la gestion des déchets

La gestion des déchets s'inscrit dans les préoccupations environnementales de la CIE. Des instructions de travail sont mises en œuvre pour maitriser la collecte, le tri et l'enlèvement.
Pour l'optimisation de la gestion des déchets, les principales actions menées visent essentiellement à leur réduction. La volonté de revalorisation des déchets se heurte la plupart du temps à l'inexistence de filières de recyclage.

Pour améliorer la gestion des déchets, tous les parcs à déchets ont été clôturés et couverts, tous les contenants sont posés sur des bacs de rétention, et un registre est mis en place pour le suivi des enlèvements des déchets et leur traitement sous la supervision du CIAPOL. Par ailleurs, chaque semestre, une déclaration des déchets est faite au CIAPOL, donnant le volume de déchets produits, enlevés et traités.

Concernant les déchets industriels spéciaux qui proviennent de la maintenance ou de l'exploitation des groupes (chiffons souillés, des batteries, des lampes, du matériel électrique ou électronique, des condensats de compresseur, des plastiques etc...), l'enlèvement se fait sous la supervision de la Sous-direction des installations classées (SDIIC), par un organisme agréé. En plus de la recherche de filière de traitement ou de valorisation de ce type de déchets, des études sont menées en vue de réduire ou d'éliminer ce type de déchets à l'achat des équipements.

Quant aux déchets dangereux, la réglementation impose qu'ils soient suivis avec une traçabilité jusqu'à leur élimination finale par des sociétés agréées par l'état. Les équipements PCB et les organes contenant de l'amiante en sont les principaux au niveau de la CIE.

Les équipements à PCB se trouvent à Kossou et à Buyo sur les transfos de soutirage, transfos d'excitation et transfo du neutre. En attendant leur remplacement, les dispositions prises actuellement sont :

- La mise en place de rétention
- La surveillance des fuites

- Un rince œil a été installé à Kossou près du local transformateur à PCB
- Une grille des recommandations selon la réglementation PCB a été élaborée pour un meilleur suivi dans les usines concernées
- Un dossier de remplacement des Transformateurs de Kossou et de Buyo a été établit et l'offre financière est disponible.
- Le remplacement des transformateurs au PCB lors des travaux de réhabilitations.

Une Identification des locaux et des organes contenant de l'amiante a été réalisée. Le Dossier Technique Amiante a été élaboré pour tous les sites. Le remplacement des patins de freinage a été réalisé à Kossou sur le groupe1. La recherche de présence d'amiante a été intégrée dans la réhabilitation du G3 de Buyo.

Depuis 2019, la quantité de déchets banals et spéciaux produits par les centrales sont suivis par des indicateurs dans le reporting RSE de la CIE. Les quantités produites sont :

- ✓ 14,83 Tonnes de déchets industriels banals
- ✓ 9,64 m3 de déchets spéciaux liquides
- ✓ 0,34 Tonnes de déchets spéciaux solides

Par ailleurs, des actions sont menées en vue de la maitrise des déchets électroniques et informatiques.

Depuis 2016, la CIE suit la consommation des ressources produites par des activités tertiaires (papier, cartouche d'encre, eau, électricité etc.) qui peuvent avoir un impact sur l'environnement.

Les mesures prises pour réduire la consommation de ces ressources sont :

- La surveillance de la consommation des ressources
- La sensibilisation aux éco gestes
- La contractualisation d'objectifs de non dépassement de certaines ressources (eau, électricité, papier)
- La mise en place de photocopieurs avec possibilité de scanner et diffuser par messagerie

3. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La CIE fait un suivi des émissions de gaz à effet de serre (GeS) depuis 2015.

- **réduire l'empreinte carbone liée à la production d'électricité**

La quantité de gaz émis dans le processus de production d'électricité est fortement impactée par le volume de gaz ou de combustible consommés. Avec l'arrivée du barrage de Soubré, le placement des groupes thermiques de Vridi se fait uniquement aux heures de pointe, lorsque la demande d'énergie l'impose.

L'équivalent CO2, correspondant à ces émissions, calculé sur la base des formules proposées par l'ADEME[2] donne le résultat suivant :

Teq CO2e (production électrique) : 96 046 en 2019 contre 135 956 en 2018. Soit 49 tCO2e/GWh produit en 2019 contre 78 tCO2e/GWh produit en 2018

Les contrôles sont effectués annuellement à la centrale thermique de Vridi sur l'ensemble des groupes y compris le diesel de lancement, le diesel de secours et la chaudière par un organisme spécialisé, dans le cadre d'un contrat signé avec Bureau Veritas. Deux principaux leviers permettent de réduire les émissions de GeS liées à la production d'électricité :

- La surveillance du stock hydraulique des barrages

Le suivi du stock hydraulique des barrages se fait quotidiennement à travers les renseignements journaliers d'exploitation (RJE) transmis par les usines à la Direction des Mouvements d'Energie (DME) qui est chargée de transmettre ces informations à l'Autorité Concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la côte des lacs, les apports journaliers ainsi que la production journalière de chaque groupe.

[2] Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

La gestion des stocks hydrauliques reste très tributaire des aléas de l'hydraulicité dus au dérèglement climatique constaté ces dernières années. Cette année a connu une hydraulicité exceptionnelle.

Le plan de production, élaboré sur la base des hypothèses économiques de croissance, tient compte de la gestion des lacs assurée par DME ainsi que des plans de maintenance élaborés et mis en œuvre dans les unités de productions. Son pilotage par la Direction des Mouvement d'Energie (DME) permet une gestion optimisée de la capacité de production électrique en Côte d'Ivoire.

Photo barrage de Kossou

• La maintenance des ouvrages

Un plan de maintenance préventive mise en œuvre au sein des unités de production (DPE) et révisé périodiquement permet de maintenir la capacité de production.

Le plan de production, élaboré sur la base des hypothèses économiques de croissance, tient compte de la gestion des lacs assurée par DME ainsi que des plans de maintenance élaborés et mis en œuvre dans les unités de productions. Son pilotage par la Direction des Mouvement d'Energie (DME) permet une gestion optimisée de la capacité de production électrique en Côte d'Ivoire

- **réduire l'empreinte carbone des autres activités**

Pour en faire un véritable outil de management, la CIE a étendu ses actions de réduction de l'emprunte carbone à toutes les activités de l'entreprise, notamment :

- Auprès de sa clientèle par
  - ✓ la création de la e-agence de la CIE et la promotion du paiement électronique de type mobile paiement en vue de réduire les déplacements des clients vers les agences.
  - ✓ les formations « développement durable option efficacité énergétique, énergie de sources renouvelables et domotique (3esrd) » et « Energy manager » dispensée au Centre des Métiers de l'électricité (CME). Ces formations réalisées sur les installations pilotes permettent, d'acquérir les connaissances pour le rôle de conseiller/Auditeur énergétique, la réalisation d'études thermiques des bâtiments et installations industrielles.
- Auprès des collaborateurs par la promotion des Eco-gestes, la sensibilisation à l'éco-conduite et à la réduction des vitesses de conduite
- une gestion optimisée de émission liés la flotte de véhicules qui se traduit par :
  - ✓ l'achat des véhicules à motorisation essence,
  - ✓ le renforcement du suivi de la maintenance des véhicules

- ✓ le contrôle de la consommation de carburant
- ✓ la réflexion sur la pose du dispositif EVOGAS sur les véhicules en vue de la réduction de la pollution de l'air provenant des gaz d'échappement.
- ✓ Le projet d'acquisition de de véhicules électriques
- ✓ la réflexion pour l'acquisition de véhicules GNC (Gaz Naturel Compressé),

- L'optimisation des déplacements via une politique d'écomobilité (covoiturage, utilisation transport en commun ou véhicules propres)
- L'engagement vers la certification ISO 50001 (management de l'énergie) qui a pour enjeux une maîtrise des consommations d'énergie sur l'ensemble de nos bâtiments et de nos activités de concessionnaire de service publique de l'électricité, et des consommations d'eau sur nos sites. Pour se faire, des actions fortes ont été réalisées par l'intégration :

  - ✓ de critères d'efficacité énergétique dans les achats CIE ;
  - ✓ des lampes à basse consommation (LED) dans les cahiers de charge de réhabilitation des bâtiments afin de réduire nos consommations relatives à l'usage de l'éclairage ;
  - ✓ de climatiseurs écologiques et moins énergivores sur nos sites pour le respect des normes environnementales et la réduction de nos consommations relative à l'usage de la climatisation ;
  - ✓ des critères d'efficacité énergétique dans la réhabilitation et la construction de bâtiments ;

CHAPITRE 4

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT LOCAL

- Servir les Etats
- Développer les partenariats publics-privés

Servir les consommateurs

Nourrir les liens de proximité avec les communautés d'accueil

1. SERVIR LES ÉTATS – DÉVELOPPER LES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

1.1. RAPPEL DU CADRE INSTITUTIONNEL

La CIE est un opérateur privé lié à l'état de Côte d'Ivoire par une convention de concession de 20 ans à partir 1990. L'année 2019 entre dans une phase de négociation de la prochaine convention.
Le secteur de l'électricité Ivoirien est régi par un cadre institutionnel et réglementaire. Aussi, 2014, la loi N° 2014-132 du 24 Mars 2014 portant Code de l'électricité remplace la précédente loi de 1985. Elle s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande ouverture du marché national et régional de l'électricité. Le nouveau Code de l'électricité entend dynamiser le secteur, avec la participation de nouveaux acteurs. Il permet de présager le développement de réseaux locaux, déconnectés du réseau national, auxquels seront associées des capacités de production locales.

✓ Les acteurs du Secteur Public

Le secteur public est représenté par l'État de Côte d'Ivoire et ses démembrements. L'État décide, régule, finance et fait réaliser les investissements de développement et de renouvellement des ouvrages, assure l'approvisionnement en combustibles, et fixe les tarifs de l'électricité.

Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables assure la tutelle technique. Il a pour missions de définir la politique énergétique du gouvernement, d'en faire le suivi et d'en contrôler la mise en œuvre. La Direction Générale de l'Energie assure l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur. Elle oriente la stratégie de développement du secteur

La gouvernance du secteur voit également intervenir **le Ministère de l'Economie et des Finances, et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État,** ceux-ci, en leurs qualités de tutelle économique et financière du secteur.

Deux sociétés d'Etat exercent une partie des prérogatives régaliennes de l'Etat :

- **La Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES),** en charge notamment de la gestion du patrimoine de l'Etat dans le secteur de l'électricité, du suivi des flux financiers et flux énergétiques ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État en tant qu'Autorité Concédante ;

- **L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI),** chargée du contrôle des opérateurs du secteur, de l'arbitrage des conflits et de la protection des intérêts du consommateur.

✓ Les acteurs du Secteur Privé

- **Les fournisseurs du combustible gaz naturel** liés à l'État de Côte d'Ivoire par des contrats d'achat/vente de gaz naturel :

  - **PETROCI-CI 11 :** est depuis août 2013, l'opérateur des gisements Lion et Panthère du bloc CI-11 en offshore, mis en exploitation en 1995 ;

  - **FOXTROT International (ex APACHE)** : est un opérateur producteur de gaz naturel qui exploite depuis 1999, le champ FOXTROT sur le bloc CI-27 ;

  - **CANADIAN NATURAL RESOURCES (CNR International) :** CNR exploite deux blocs en offshore : CI-26 - gisement Espoir et CI- 40 - gisement Baobab.

- **Les producteurs indépendants d'électricité**
  - Le premier producteur indépendant d'électricité est la **Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL),** avec qui l'État a conclu, le 20 juillet 1994, une convention pour la construction, l'exploitation et le transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité.

- **La Société AZITO ENERGIE** est le second producteur indépendant d'électricité avec qui l'État a conclu, le 5 septembre 1997, une convention de concession pour le développement d'une centrale thermique mise en service en janvier 1999.

- **La Société AGGREKO,** producteur indépendant d'électricité avec lequel l'État a conclu une convention pour la location et l'exploitation d'une centrale thermique en 2010, représente 210 MW de puissance installée depuis juillet 2013.

Le secteur de l'électricité fait aussi l'objet d'un développement et d'une harmonisation à l'échelle de la CEDEAO. Les principales sociétés d'électricité de la région sont organisées au sein du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ou le WAPP (en anglais). Organisation internationale d'intérêt public, le WAPP vise à assurer l'intégration du système régional d'énergie et la réalisation d'un marché régional de l'électricité.

1.2. PERFORMANCE FINANCIÈRE

Conformément à sa mission de service public, la CIE est chargée de collecter l'ensemble des produits et des charges du secteur de l'électricité. Les recettes encaissées par le secteur de l'électricité sont affectées selon les modalités fixées par décret n°2010-200 du 15 juillet 2010 portant définition des règles de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires énergie **2019 ressort à 607,7 Mds de FCFA contre 533,4 Mds de FCFA en 2018,** soit une évolution à la hausse de **74,3 Mds de FCFA.**

L'année 2019 a été marquée par une reprise de la consommation d'énergie brute qui affiche un accroissement de **+5,8%, par rapport à l'année précédente et +0,8%** pour une croissance attendue **de 5% à l'Actu2 de +5%.** La relance observée est attribuable à l'impact positif des travaux de renforcement du réseau de transport qui a favorisé la reprise de l'activité minière et industrielle ainsi que d'une bonne dynamique des branchements PEPT.

La ventilation du chiffre d'affaires énergie 2019 se répartit comme suit :

- La rémunération de CIE sur vente d'énergie : **129,9 Mds de FCFA, en hausse de 9% ;**
- Les achats de combustibles et d'énergie : **439,0 Mds de FCFA, en hausse de 13% ;**
- La redevance sur vente d'énergie de : **38,8 Mds de FCFA, en hausse de 56 %.**

Le chiffre d'affaires en part propre de la CIE est passé de **174,4 Mds de FCFA en 2018 à 190,5 Mds de FCFA en 2019,** affichant une hausse de 9%. Il est principalement composé de :

- la rémunération de la CIE précitée sur les ventes d'énergie (129,9 Mds de FCFA) en hausse de 9% ;
- des travaux liés à l'exploitation et divers produits pour 52,9 Mds de FCFA (+9%) ;
- et des travaux d'entretien, de rénovation et d'extension pour 7,8 Mds de FCFA (+23%).

2. SERVIR LES CONSOMMATEURS

2.1. PLACER LE CLIENT AU CENTRE DE NOS ACTIVITÉS

✓ **Plus proche de nos clients**

- Le Nouvel Engagement Client (NEC)

Lancé par une campagne en interne en septembre 2019, le NEC est le nouveau contrat de confiance entre la CIE et ses clients, basé sur 3 promesses :

1. **Une meilleure prise en charge client** (au téléphone, en agence et à domicile) par :
   - La Simplification et harmonisation du parcours client en agence
   - La Proximité : ouverture de points services
   - L'Amélioration du délai moyen de dépannage
   - La Gestion du Sinistre
   - La Réorganisation et professionnalisation du Centre de Relation Client (CRC)
   - La Qualité du produit : Travaux d'optimisation en cours.

2. **Une meilleure expérience client** (Digitalisation et autonomisation du client) par :
   - **Le** Lancement de la plateforme et de l'application mobile de l'agence en ligne : Ma CIE en Ligne
   - **L**'Ouverture des canaux digitaux du CRC : WhatsApp, Facebook, email, chat
   - **La** Dématérialisation de la facture
   - **L**'installation du Compteur Electronique
   - **La** Digitalisation du service de dépannage

3. **Un accompagnement du client dans la maîtrise de sa facture** (pour consommer mieux, contrôler son budget, planifier les dépenses énergies) par le lancement :
   - **de** solutions d'aide à l'efficacité énergétique (Smart Energy)
   - **du** service prépayé (Pilote)
   - **de** la mensualisation de la facture CIE

Participation de la CIE au Salon Contact Expo Africa 2019

La CIE a participé à la 4ème édition de CONTACT EXPO AFRICA, le Salon international de l'Externalisation des Services, de la Dématérialisation et de la Relation Client. Ce salon s'est déroulé du 26 au 27 Avril 2019 à CRRAE-UMOA Abidjan Plateau. La CIE a animé un stand dont la communication s'est articulée autour de ses produits et services et a prononcé une conférence sur le thème : « Quel parcours client pour répondre aux attentes des clients ? ». Le Grand Prix du Jury a été décerné à la CIE, pour ses actions de proximité et de la nouvelle Agence DJIBI ».

✓ Plus proche des clients industriels

La CIE rencontre ses clients industriels de Yamoussoukro

Le 19 juillet 2019, une rencontre CIE - CLIENTS INDUSTRIELS s'est tenue dans l'optique de présenter les services développés par la Direction Clients Business (DCB) pour ses clients, les offres de services des entités partenaires du groupe et enfin améliorer la relation clients du segment « Électron ».

Rencontre CIE-CLIENTS INDUSTRIELS

2.2. INTÉGRER L'INNOVATION

✓ « MA CIE EN LIGNE ». Application mobile et E. Agence

Assurer une meilleure prise en charge du client, assurer une meilleure expérience client et accompagner le client dans la maîtrise de sa consommation, tels sont les objectifs et engagements que la CIE vient de prendre avec la mise en service le 21 novembre 2019 de son agence en ligne « MA CIE ».

En mettant en œuvre cette innovation, la CIE veut donner une réponse aux attentes de plus en plus croissantes des plus de 2 538 154 clients tout en s'appuyant sur la digitalisation de ses services.

Il s'agit de l'amélioration de l'expérience client à travers la digitalisation de tous les services classiques, la qualité de la prise en charge des sollicitations et demandes des clients et la compréhension de la facture.

Cette innovation présente de nombreuses opportunités au regard du taux de pénétration du téléphone mobile et de l'internet en Côte d'Ivoire qui tourne autour de 7 téléphones par ménage de 10 personnes.

En effet, 40% des 2.500.000 clients de la CIE sont des abonnés au prépayé. 86% de ceux-ci utilisent les paiements digitaux pour l'achat d'énergie et plus de 70% des clients au post-paiement règlent leurs factures d'électricité par les canaux digitaux. De plus, le Centre de Relation Client (CRC) enregistre 1 million de sollicitations par an. 98% de ces sollicitations proviennent du téléphone. Autant de raisons qui permettraient de faciliter encore plus la relation entre la CIE et ses clients.

L'application « MA CIE » est accessible sur ordinateur via l'internet et sur le téléphone mobile par une application téléchargeable à partir de Google Play et d'Apple store.

✓ TERE : Solution de télégestion de l'éclairage public

Bien que la CIE ait réalisé des progrès importants ces dernières années dans la gestion quotidienne de l'éclairage public, l'utilisation des systèmes intelligents notamment, la TELEGESTION apparaît comme une innovation majeure.

- **La télégestion**

La télégestion est un outil de contrôle et de gestion à distance des réseaux pour l'optimisation du fonctionnement du réseau d'éclairage public (commande de l'éclairage, contrôle et paramétrage, surveillance du réseau, suivi et réponse en temps réel, détection des anomalies) et contribuer ainsi à l'efficacité énergétique. Le système intelligent de détection des anomalies, installé dans le coffret (panneau de comptage de l'éclairage public), rapatrie en temps réel les informations sur le fonctionnement du réseau Eclairage Public (EP) vers une plate-forme de supervision dédiée au suivi et au traitement des anomalies. Avec la mise en place du projet de télégestion de l'éclairage public « TERE », la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et la Côte d'Ivoire amorcent un important processus d'amélioration de la qualité de service et de vie dans nos cités. TERE permettra de valider l'acquisition du savoir-faire et des technologies sur un projet concernant plus de 600 000 foyers lumineux sur l'ensemble du pays.

- **Mise en place de la solution de télégestion**

Après la mise en route d'une première solution du projet à travers un automate à Abidjan dénommé TERE 1, et fort de cette expérience, il est apparu nécessaire de rechercher une solution plus simple et moins onéreuse pour le déploiement global du projet de télégestion sur l'ensemble du pays dénommé TERE 2. Cette solution TERE 2 a été conçue par la CIE avec un compteur intelligent. Le compteur intelligent remplace plusieurs équipements du coffret classique, donc réduit le nombre d'anomalies liées au coffret ; ce qui se traduit par une amélioration de la réactivité d'où un meilleur éclairage pour les usagers.

Pour l'année 2019, 678 coffrets télégérés ont été installés portant ainsi le nombre global de coffrets télégérés sur l'ensemble du pays à 10 500.

2.3. ETENDRE L'ACCÈS AUX PLUS DÉMUNIS

✓ PEPT : Programme Électricité Pour Tous

L'accès à l'électricité est une condition sine qua non de développement durable pour faciliter l'utilisation des services essentiels à la vie tels : eau potable, éducation, services de santé, sécurité, communication, transport.

Aussi, toute politique de stimulation de l'accès à l'électricité doit répondre à ces nécessités d'équité sociale et d'amélioration de cadre de vie des populations.

C'est ainsi, que l'Etat de Côte d'Ivoire, en collaboration avec la CIE, a initié le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) dont le but est d'assouplir à la fois les formalités nécessaires à l'accès à l'électricité et de permettre le paiement étalé du coût de ces formalités.

Les populations ciblées par le PEPT disposent de revenus faibles. Elles parviennent difficilement à constituer une épargne pour financer le coût du raccordement au réseau électrique et une installation intérieure, ou à assurer le paiement des factures bimestrielles. Rarement bancarisées, ces populations disposent de peu de garanties pour préfinancer l'électrification de leurs habitations. La conception du PEPT intègre toutes ces réalités dans un modèle économique innovant développé par la CIE.
Ce programme ambitieux du gouvernement vise à raccorder 1 million de ménages sur la période 2015 à 2020, soit en moyenne 200 000 ménages à raccorder annuellement sur 5 ans. Il en résultera une demande additionnelle moyenne autour de 60 MW par an, soit environ 300 MW de puissance à distribuer d'ici fin 2020.

Il est essentiellement bâti sur quatre (04) axes à savoir :

1) La simplification des conditions d'accès à l'électricité
2) La réduction et le financement du coût d'accès
3) La maîtrise des consommations grâce aux compteurs électroniques
4) La recherche d'une efficacité énergétique

Au 31 Décembre 2019, le PEPT a enregistré 767 834 branchements abonnements induisant un taux desserte de 48% en 2019 contre 44% réalisé en 2018. L'objectif de taux de desserte fixé en 2020 est de 52%. Les impacts positifs ont été confirmés par le cabinet d'audit Deloitte dans son rapport « Etude d'impact économique et social du Programme Electricité Pour Tous » présenté le 11/12/2019

SPECIFICITES DU CONTRAT PEPT

- **technique :** un kit standard d'installation intérieure est remis au client, les compteurs à prépaiement sont télécommunicants et se rechargent à partir de 500 FCFA. Ainsi, le bénéficiaire peut ajuster sa consommation à ses capacités financières. En plus, le client dispose d'une installation électrique sécurisée fiable et conforme à la norme c 15100.
- **règlementaire :** l'État a pris un arrêté qui autorise un tarif linéaire prépayé, car le prix de l'électricité relève de ses prérogatives.
- **commerciale :** le bénéficiaire adhère gratuitement au PEPT et rembourse le crédit branchement à travers les opérations d'achat d'énergie ou par des paiements à tempérament hors achats d'énergie. En fonction de l'offre choisie l'échéance de remboursement varie de 2 à 10 ans.
- **financière :** le mécanisme de financement est soutenu par un fonds spécial PEPT mis en place suite à l'ordonnance N°201 8-809 du 24 OCTOBRE 2018 prise par l'Etat.

2.4. INCITER LES CLIENTS À UNE CONSOMMATION DURABLE

La création de **SMART ENERGY** répond à la vision globale de la CIE d'être un acteur majeur de la mise en œuvre de la loi N° 2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité, d'aider les entreprises à réduire leur consommation d'électricité et développer l'utilisation des énergies de source renouvelable.

SMART ENERGY est une filiale de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et du Groupe ERANOVE, au capital de 2 050 000 000 de FCFA.

SMART ENERGY a pour mission d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance énergétique les plus ambitieux, avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client.

SMART ENERGY a donc développé son expertise autour de 2 champs d'actions :

- Performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie
- Energies de source renouvelable en proposant des solutions techniques d'autoproduction adaptées aux besoins du client

SMART ENERGY se fixe comme ambition d'être l'entreprise de référence en efficacité énergétique et Energie Renouvelable.
A cet effet, elle ne cesse de nouer des partenariats et de développer son expertise.

A travers **SMART ENERGY,** la CIE s'est engagée en 2019 dans une démarche d'efficacité énergétique pour contribuer à satisfaire les besoins des clients en les aidant à réduire leur consommation en électricité.

L'objectif est de :

- promouvoir la maîtrise de l'énergie par la proposition de nouvelles solutions et services d'efficacité énergétique personnalisés (produits économiseurs et lampes)
- promouvoir le développement des énergies renouvelables en proposant des produits et services à l'endroit des clients et des communautés
- accompagner les clients dans la maîtrise et l'optimisation de leur consommation d'énergie

Solutions techniques pour l'optimisation des consommations d'énergie des entreprises

SMART ENERGY a développé des partenariats avec des fournisseurs de solutions techniques dans l'optique de réduire la consommation énergétique de ses clients. Ainsi, depuis mai 2019, la CIE met à la disposition de ses clients des produits d'efficacité énergétique afin de leur offrir une meilleure expérience. Ces produits développés pour les aider à maîtriser leur consommation, sont classés en trois groupes :

- Des analyseurs capables de mesurer plusieurs grandeurs énergétiques, de les stocker sur un serveur online ou en local. Ces analyseurs permettent de faire également la répartition des consommations par usage et par zone, déterminer les sources énergivores et de mesurer la consommation par unité de production ;
- Des stabilisateurs régulateurs économiseurs d'énergie sur la consommation générale et sur la consommation par usage. HOMEC (32A monophasé et 63A triphasé) permet de stabiliser la tension, de protéger les appareils et de réduire la consommation jusqu'à 18%.
- D'autres solutions techniques performantes : domotique, électricité industrielle ;

1. Les produits pour l'éclairage

Luminaires LED : ampoules, panneaux, tubes, spot, etc. Ils garantissent une efficacité lumineuse supérieure, émettent moins de chaleur et permettent d'économiser jusqu'à 70% sur la consommation.

2. Les produits pour la climatisation

SMART CLIM qui s''installent sur les climatiseurs. Ils entretiennent les climatiseurs, augmentent leur durée de vie et permettent d'économiser jusqu'à 30% sur la consommation.

SMART ENERGY propose également des solutions en énergie de sources renouvelables spécialement dans l'énergie solaire photovoltaïque et la biomasse, des solutions sur mesure pour les entreprises. Plusieurs entreprises de divers domaines d'activité ont déjà fait appel à l'expertise de **SMART ENERGY** : cosmétique, plasturgie, textile, aéroportuaire, transport logistique, meunerie, banques, grande distribution, agroalimentaire, écoles, immeubles, hôtels ...

SMART ENERGY est engagée dans la préservation de l'environnement. Ses actions d'efficacité énergétique permettent d'éviter chaque année le rejet de quantités importantes de CO2 (Gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

✓ Power Sun Pilot

Dans le plan d'actions stratégiques 2020+, la CIE a inscrit la réalisation d'actions concrètes en vue d'afficher son professionnalisme et son savoir-faire dans plusieurs domaines dont le développement des énergies renouvelables. Dans le but de matérialiser cette vision stratégique en action opérationnelle, le projet d'énergie solaire « Power Sun Pilot » a été initié par la CIE.

Il s'agit d'un projet pilote de production d'énergie à partir de sources renouvelables. En termes d'objectifs, ce projet servira de laboratoire pour comprendre la doctrine et le retour d'expérience pour concevoir des offres sur mesure au profit de ses clients, d'afficher le savoir-faire de la CIE et développer les compétences internes en matière d'énergies renouvelables.

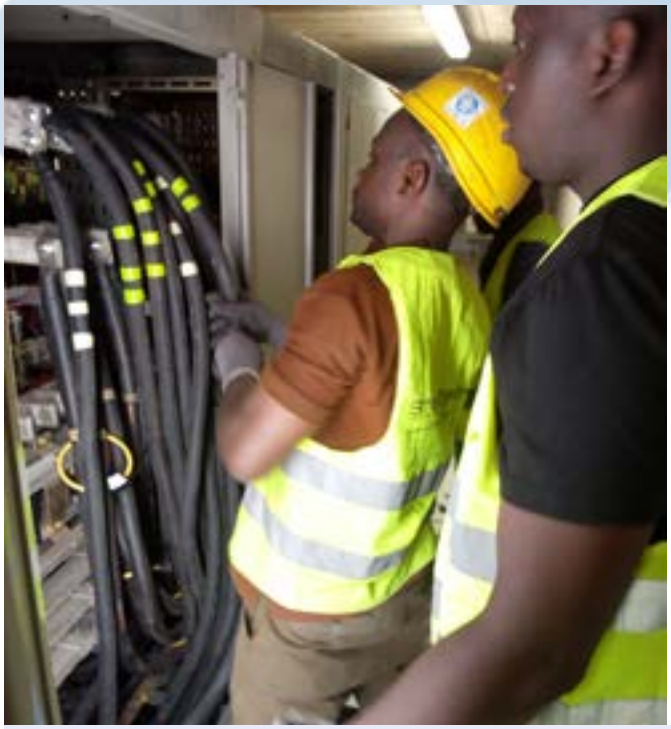

Solutions techniques pour l'optimisation des consommations d'énergie des entreprises

3. NOURRIR LES LIENS DE PROXIMITÉ AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL

1. SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS

✓ ACTIONS DE SPONSORING ET MÉCÉNAT

En 2019, la CIE a consacré **131.608.215 FCFA** au soutien des actions sociétales dans les domaines de l'éducation, la santé et le social, le sport et la culture.

- **EDUCATION**

Partenariat ADICOMDAYS 2019 – Prix de l'entrepreneur social Web

La CIE, entreprise innovante a participé aux ADICOMDAYS afin d'intégrer la dynamique de la transformation digitale de l'écosystème ivoirien. En effet, les 22 et 23 mars 2019 le CME, l'une des vitrines de la formation aux nouveaux métiers de l'électricité a abrité l'Adicom Academy de cet évènement de portée internationale. La CIE a parrainé le prix du meilleur entrepreneur social Web.

Photo cérémonie ADISCOMDAYS 2019

Entreprise citoyenne : La CIE réhabilite des écoles dans le cadre du partenariat avec Foot Music Tour

Depuis la 1ère édition 2017 de Foot Music Tour, ce sont 11 écoles primaires qui ont été réhabilitées par la CIE. Deux écoles primaires ont été réhabilitées en 2019 (l'EPP Konan N'zué Michel et l'EPP Aniassue) lors de la caravane Foot Music Tour édition 2019 qui s'est déroulée les 20 avril 2019 à Diabo et 15 Juin 2019 à Abengourou.

Photo réhabilitation Ecole

Promotion de l'Excellence : Prix National d'Excellence CIE du Meilleur Elève 2019

La compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), a récompensé le Samedi 5 Octobre 2019 les meilleurs élèves aux examens de fin d'année session 2019 en Côte d'Ivoire, lors de son traditionnel « Prix national d'excellence CIE du meilleur élève » qui en était à sa 5ème édition. Les 14 lauréats ont reçu chacun un chèque de 500 000 Francs CFA, un ordinateur portable, une médaille et un kit CIE. Depuis 2015, date de démarrage de ce Prix d'excellence, ce sont en tout 49 lauréats qui ont été primés.

Photo Prix National d'Excellence CIE du Meilleur Elève 2019

Entreprise citoyenne / proximité : don de la CIE au centre de formation « Michel Yakice »
Le 08 novembre 2019La CIE, a offert au centre de formation « Michèle Yakice » du matériel informatique composé de 10 ordinateurs fixes, 2 ordinateurs portables,1 imprimante laser et 1 photocopieur d'une valeur de 5 millions FCFA.

Photo Don de la CIE au centre de formation «Michel Yakice

- **SANTÉ / SOCIAL**

Sponsoring : la CIE partenaire de la 2ème édition de SOLUTHES AFRICA 2019
Du jeudi 28 Mars au samedi 30 Mars 2019, la CIE a participé à la 2ème édition du forum de maîtrise des risques santé et sécurité SOLUTHES AFRICA organisé par QUALIVOIRE CONSEIL sous le thème « maîtrise des risques santé et sécurité et transformation numérique, opportunités et menaces ». Rendez-vous incontournable de l'écosystème de la santé et la sécurité au travail, la CIE a à cette occasion, instruit les congressistes sous le thème : « la pratique de la santé et la sécurité au travail ». L'objectif était de contribuer efficacement à la promotion des bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail et la protection des personnes et des biens en Côte d'Ivoire.

Photo cérémonie SOLUTHES AFRICA 2019

Sponsoring : participation de la CIE à la 3ème édition de Handi Emploi
La CIE a participé à la journée de l'emploi pour les personnes en situation de handicap qui s'est tenue le 29 mai 2019 au palais de la culture de Treichville.

Entreprise citoyenne / proximité : la CIE fait un don au centre social de Tiapoum
Le Centre de loisirs pour enfants de Tiapoum a regroupé 55 enfants autour de plusieurs activités de vacances. Pour les soutenir, la CIE leur a fait un don en vivres et non vivres. La cérémonie de remise a eu lieu le vendredi 9 août 2019 dans les locaux du Centre, à Tiapoum.

Photo Prix National d'Excellence CIE du Meilleur Elève 2019

- **ENVIRONNEMENT**

Sponsoring : la CIE partenaire des Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques (JFAC)
La CIE a participé du 19 au 22 Mars 2019 aux Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques, 1er forum d'échanges et de marché Ouest africain pour les bonnes pratiques écologiques et technologies vertes. L'objectif général des JFAC 2019 est d'offrir, à l'ensemble des acteurs de l'écologie africaine et au grand public, une plateforme de rencontres et d'échanges en vue d'une prise de conscience de l'accroissement des actions citoyennes, de vulgarisation des bonnes pratiques pour soutenir la transition écologique et la lutte contre le changement climatique en Afrique. L'édition 2019 avait pour thème « Comment réussir les transitions énergétiques et écologiques dans les pays d'Afrique ? ». La CIE a reçu un prix spécial de l'écologie lors de la cérémonie de clôture.

Entreprise citoyenne / proximité : participation de la CIE à l'opération de planting d'arbres initiée par l'Etat ivoirien
Au regard de la déforestation qui a fait perdre au pays la quasi-totalité de ses forêts en une cinquantaine d'années engendrant aujourd'hui de nombreux problèmes environnementaux, une grande opération de planting (Reboisement) d'arbres, a été lancée par l'Etat ivoirien sur l'ensemble du territoire national, lors de la journée de la Paix, le vendredi 15 novembre 2019. La Direction des Usines d'Ayamé a donc saisi cette occasion pour procéder au planting d'arbres dans la vallée située entre l'usine et la cité d'Ayamé 1.

Photo opération de planting d'arbres initiée par l'Etat ivoirien

Entreprise citoyenne / proximité : sensibilisation des élèves du Lycée Moderne d'Angré sur la préservation de l'environnement

A l'initiative des conseillers d'orientation du Lycée Moderne de Cocody-Angré, s'est tenue le jeudi 19 décembre 2019, une journée culturelle dans ledit établissement sur le thème central : « La préservation de l'environnement et le développement ». La Direction en charge de la RSE et de la Conformité représentée par son Chef de service y a pris une part active.

Photo sensibilisation des élèves du Lycée Moderne d'Angré sur la préservation de l'environnement

- **INNOVATION**

Sponsoring : la CIE partenaire de la 2ème édition du Salon International des Inventions d'Abidjan (INNOVA) 2019

La CIE a participé à la 2ème édition du Salon international des inventeurs d'Abidjan dénommé « Abidjan Innova » les 28, 29 et 30 Mars 2019 au Palais de la Culture de Treichville. Ce salon dédié aux inventions et aux innovations vise à mettre en lumière les inventeurs ivoiriens. C'est une plateforme qui leur est dédiée pour leur permettre de s'exprimer, de montrer leur savoir-faire. Un stand CIE était disponible pour présenter les innovations au niveau de la compagnie tel que la E-agence, l'application mobile CIE et bien d'autres produits.

Photo Salon International des Inventions d'Abidjan (INNOVA) 2019

Entreprise citoyenne / proximité : organisation et médiatisation de la 1ère édition de Tech challenge

La première édition du Tech Challenge a réuni une dizaine d'équipes qui ont exposé leur savoir-faire face à un jury. Ce concours d'innovation technologique a été organisé le mardi 17 septembre 2019 au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) et avait pour but de permettre aux étudiants du CME de montrer leur savoir-faire dans le domaine de la technologie.

Photo Tech challenge

- **SPORT ET CULTURE**

Sponsoring- Action de proximité parties prenantes : La CIE présente à la 15ème édition du Festival International de la Culture et des Arts de Daoukro (FICAD)

La CIE a participé à la 15ème édition du FICAD. Cette foire s'est déroulée du 13 au 21 Avril 2019. La CIE y a animé un stand et réalisé des promotions commerciales.

Photo 12ème édition du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA)

Sponsoring : la CIE partenaire de la 12ème édition du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA)

Du 12 au 26 Avril 2019, la CIE a pris une part active à la 12ème édition du FEMUA. L'entreprise a associé son image à cet évènement international en tant que partenaire, en plus de l'assistance technique et la fourniture permanente du site en électricité. Cette édition a encore une fois de plus été l'occasion pour la CIE de se rapprocher davantage de ses clients et d'échanger avec eux.

Promotion de l'excellence : Sponsoring de la 3ème édition du circuit ITF junior d'Abidjan

Du 23 Avril au 05 Mai 2019, la CIE a sponsorisé la 3ème édition du circuit ITF junior d'Abidjan, tournoi organisé par la Fédération Ivoirienne de Tennis. Cet évènement a été rehaussé par la remise du « Prix CIE du Meilleur Joueur ».

Photo 3ème édition du circuit ITF junior d'Abidjan

Entreprise citoyenne / Sponsoring : participation de la CIE à la 4éme édition du Happy Run

La CIE a sponsorisé la 4éme édition de HAPPY RUN qui s'est déroulée le Samedi 20 Juillet 2019 dans la commune de Cocody. Cet évènement est une course à pied qui se fait en musique et en dansant sur un parcours de 5 km.

Photo participation de la CIE à la 4éme édition du Happy Run

Promotion de l'excellence : Partenariat CIE-AFI – Challenge du meilleur joueur du mois de la ligue 1, saison 2018-2019

La CIE a récompensé les meilleurs joueurs du mois de la ligue 1, saison 2018-2019 dans le cadre de son partenariat avec l'Association des Footballeurs Ivoiriens (AFI). Au total, 4 joueurs ont été récompensés.

Photo Lauréat du meilleur joueur du mois de la ligue 1, saison 2018-2019

Entreprise citoyenne / Sponsoring : Participation de la CIE à la 2ème Edition de la « Ben Badi Caravane Foot »
La CIE a associé son image à la 2ème édition de la ''Ben Badi Caravane Foot'' qui a pour objectif de détecter et recruter des jeunes talents de moins de 20 ans afin de leur donner l'opportunité d'exprimer leurs savoir-faire au sein de clubs locaux ou internationaux. Cette caravane a sillonné dès le 21 avril 2019, de nombreuses localités de l'intérieur du pays. Le 20 Décembre 2019, l'étape finale de ce périple a réuni quatre formations issues des villes parcourues par ladite caravane : Tengrela, Bouaké, Vavoua et Assinie.

Photo 2ème Edition de la « Ben Badi Caravane Foot »

Sponsoring-Action de proximité parties prenantes : La CIE participe aux activités sportives de vacances « Sport Vac »
Pour contribuer à offrir des vacances saines, éducatives et divertissantes aux adolescents, la CIE a sponsorisé le projet « Sport Vac ». La finale s'est déroulée le Samedi 03 Août 2019, au Golf Hôtel.

Photo activités sportives de vacances « Sport Vac »

Entreprise citoyenne / Sponsoring : participation de la CIE aux activités sportives de vacances « Mondialito »
La CIE a associé son image à la 13eme édition du Mondialito qui s'est déroulé du 27 Juillet au 07 Septembre 2019 au stade Awalé de Yopougon Saguidiba. L'objectif de ce tournoi des minimes est la détection de talents.

activités sportives de vacances « Mondialito »

2. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES (ISO 26000)

Dès l'engagement de la CIE en matière de responsabilité sociétale, la DPE s'est engagée en 2014 dans une démarche RSE selon le référentiel ISO 26000. En cohérence avec les orientations stratégiques de la Direction Générale, le système de management mis en place est basé sur :

- la compréhension des enjeux et les impacts de l'activité dans un contexte Economique Sociale et Environnementale,
- l'identification des parties prenantes et leurs attentes légitimes.

La mise en place d'un comité RSE qui a défini 9 engagements et 20 leviers d'actions sur les 4 axes : Economique, Environnement, Social et Sociétal d'une part, la réalisation du dialogue avec les parties prenantes sur l'ensemble des sites et de mettre en place des instances de gouvernance intégrant les parties prenantes elles-mêmes d'autres parts ont contribué à une progression satisfaisante de la Démarche RSE de la DPE. Aussi, la dernière évaluation de la démarche RSE de DPE en novembre 2017, a classé le système au niveau « EXEMPLAIRE », avec 726 points sur 1000.
En 2019, suite à l'évaluation de suivi de la RSE à la Direction de la Production d'Electricité (DPE), le rapport a conclu que les éléments d'information recueillis auprès des collaborateurs et des parties prenantes rencontrées montrent que la démarche RSE de la DPE-CIE, reste bien ancrée et continue de se déployer, dans l'ensemble de la structure et de ses implantations, même si le contexte économique difficile du secteur a quelque peu ralenti ou conduit à différer certaines actions ou prises de décisions.

Sur tous les volets de la RSE et pour toutes les composantes de l'entreprise, la DPE-CIE a mené des actions concrètes reconnues et très appréciées de toutes ses parties prenantes, justifiant pleinement le maintien du niveau « EXEMPLAIRE » du modèle AFAQ 26000, en 2019.

3. ENTRAINER NOS PARTENAIRES DANS LA DÉMARCHE RSE

Au niveau de la DPE, Le dialogue a été entamé avec les parties prenantes. Avant de capter leurs besoins et attentes, une séance de sensibilisation sur les orientations RSE a été réalisée à l'endroit des parties intéressées rencontrées.
Ce dialogue a permis d'élaborer un programme d'actions RSE dénommé PARSE DPE 2017 – 2020 comportant 5 domaines et 15 actions en ligne avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la DPE et conformes aux attentes des parties prenantes. Celles-ci ayant montré leur intérêt au projet, sont impliquées dans le processus de mise en œuvre et de suivi des actions à travers les gouvernances zones.
Les actions menées afin de maintenir le niveau EXEMPLARITE consistent à prioriser les formations et sensibilisation, la contribution à l'accès à l'électricité, et les dons en matériels de santé et scolaire. Les actions de développement économiques restent des attentes fortes des populations. Le tableau ci-dessous résume à fin 2019 l'avancement global du plan d'actions RSE 2017 - 2020.

	Ayamé	Kossou	Taabo	Buyo
Gouvernance participative	15% traitement du contentieux relatif au paiement des factures d'électricité	32% Dons de mégaphones aux populations, partenariats avec les radios locales	36% Dons de mégaphones aux populations, partenariats avec les radios locales	15% partenariat avec radio locale
Partager les bienfaits de l'électricité	53% électrification des lieux publiques	43% Aide aux branchements dans les villages et service de santé	36% Mise en œuvre du PEPT Branchements dans les villages et service de santé	50% Mise en œuvre du programme PEPT à Fayé
Protéger l'environnement	33% installation d'un centre d'incinération pour l'hôpital,	29% partage de l'expérience du traitement des déchets avec les centres hospitaliers	36% partage de l'expérience du traitement des déchets avec les centres hospitaliers	52% partage expérience du traitement des déchets, reboisement
Résilience économique, sécuritaire et sanitaire	33% dons de médicaments, lutte contre les vecteurs de cécité, procédure de traitement des PP vulnérables	47% Mise en place d'un accréditif pour les PP vulnérables sensibilisation des pêcheurs aux liés à l'eau	33% Mise en place d'un accréditif pour les PP vulnérables lutte contre les moucherons, dons de médicaments	25% dons de médicaments, sensibilisation sur les maladies liées à l'eau, traitement des PP vulnérables
Amélioration du cadre de vie	35% formation aux droits de l'homme, réhabilitation des latrines du lycée BAD	45% réhabilitation des logements des agents, des locaux sociaux, formation sur l'éthique	64% réhabilitation des logements des agents, et des latrines publiques	25% Réhabilitation des logements des agents
Avancement global	34%	39%	41%	33%

ANNEXES

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017 À 2019

Annexe 1 ◆ Indicateurs sociaux.....P78
Annexe 2 ◆ Indicateurs environnementaux.....P92
Annexe 3 ◆ Indicateurs sociétaux.....P99

Indicateurs sociaux

	Indicateurs	Définition	Unité	2017	2018	2019
1 - EFFECTIF SOCIETE						
SOC110	**Effectif total société**			**4 896**	**4 818**	**4 726**
SOC111	Effectif total Cadres (CA)	Nombre total des Cadres (CA) de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	514	556	587
SOC112	Effectif total Agents de Maitrise (AM)	Nombre total des Agents de maîtrise (AM) de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	2 664	2 592	2 600
SOC113	Effectif total Ouvriers Employés (OE)	Nombre total des Ouvriers Employés (OE) de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	1 718	1 670	1 539
	Pourcentage de femmes dans l'effectif			26,31%	26,05%	25,90%
SOC120	**Effectifs total femmes**			**1 288**	**1 255**	**1 224**
SOC121	Effectif total Cadres (CA) femmes	Nombre total des femmes Cadres (CA) de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	151	167	177
SOC122	Effectif total Agents de maitrise (AM) femmes	Nombre total cumul d'Agent de Maitrise (AM) femmes de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à duré déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	777	751	743

SOC123	Effectif total Ouvriers-Employés (OE) femmes	Nombre total d'Employés-Ouvriers (EO) femmes de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	360	337	304
SOC130	**Effectif total Expatriés**			**1**	**1**	**1**
SOC131	Effectif total Cadres expatriés	Nombre total de Cadres (CA) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valide. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	1	1	1
SOC132	Effectif total Agents de maitrise expatriés	Nombre total d'Agents de maitrise (AM) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valide. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	0	0	0
SOC133	Effectif total Ouvriers - Employés expatriés	Nombre total d'ouvriers-employés (OE) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valide. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	0	0	0
SOC140	Effectif total par Tranche d'age			4 896	4 818	4 726
SOC141	Effectif total 18-25 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la periode du reporting un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	59	50	58
SOC142	Effectif total 26-35 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la periode du reporting un âge supérieur ou égal à 26 ans et strictement inférieur à 36 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 36 ans, le collaborateur a toujours 35 ans.	# personnes	1 866	1 708	1 516

SOC143	Effectif total 36-45 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 36 ans et strictement inférieur à 46 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 46 ans, le collaborateur a toujours 45 ans.	# personnes	1 603	1 719	1 827
SOC144	Effectif total 46-55 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 46 ans et strictement inférieur à 56 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 56 ans, le collaborateur a toujours 55 ans.	# personnes	947	934	933
SOC145	Effectif total +56 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la periode du reporting un âge superieur ou égal à 56 ans.	# personnes	421	407	392
SOC150	**Effectif total par Type contrat**			**4 896**	**4 818**	**4 726**
SOC151	Effectif total CDD	Nombre total de salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) à la date de fin de reporting	# personnes	78	85	97
2 - EFFECTIF HANDICAPES SOCIETE						
SOC210	Effectif total souffrant de handicap	Est considéré comme personne en situation de handicap «toute personnes physique dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée (,,), en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises,» (extrait du Code du travail ivoirien) NB: La situation de handicap du salarié est constatée par la médécine du travail,	# personnes	56	72	68
SOC250	Nombre de personnes en situation de handicap recrutées	Nombre total de personnes en situation de handicap ayant été intégrées en CDD ou CDI dans l'effectif de l'entreprise pendant la période de reporting. NB Le handicap est évalué et certifié par le medecin du travail de l'entreprise. Le recrutement de personnes en situation de handicap peut sous certaines conditions faire l'objet de crédit d'impôts.	# personnes	0	0	0
SOC260	Nombre de personnes en situation de handicap dans l'effectif	Nombre total de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche NB: Le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise.	# personnes	56	72	68
SOC260	Nombre de personnes en situation de handicap dans l'effectif	Nombre total de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche NB: Le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise.	# personnes	56	72	68

3 - FORMATION						
SOC310	**Nombre total de formations**			**4 416**	**3 210**	**4 486**
SOC311	Nombre de formations suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées, NB : Un même salarié Cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois, Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser,	# personnes	416	340	829
SOC312	Nombre de formations suivies par les agents de maitrise	Nombre total de salariés Agents de maitrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées, NB : Un même salarié Agents de maitrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois, Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser,	# personnes	2 356	2 002	2 391
SOC313	Nombre de formations suivies par les employés	Nombre total de salariés Employés - Ouvriers ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées, NB : Un même salarié Employé - Ouvrier formé sur n sessions est comptabilisé n fois, Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser,	# personnes	1 644	868	1 266
SOC340	**Nombre total de formations internes (CME, CMEAU)**			**0**	**3 067**	**4 270**
SOC341	Nombre de formations internes suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturées par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes		243	662
SOC342	Nombre de formations internes suivies par les agents de maitrise	Nombre total de salariés Agents de maitrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturées par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes		1 962	2 343

SOC343	Nombre de formation internes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés Agents de maitrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturées par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes		862	1 265
SOC350	**Nombre total de formations externes**			**0**	**143**	**216**
SOC351	Nombre de formations externes suivies par les cadres	Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présent lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes		97	167
SOC352	Nombre de formations externes suivies par les agents de maitrise	Nombre total de salariés Agents de maitrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présent lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes		40	48
SOC353	Nombre de formations externes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés Ouvriers- Employés ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présent lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes		6	1

SOC320	Dépenses totales de formations	Ensemble des dépenses générées par les formations et les sensibilisations réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB: les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des etats de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	FCFA	2 035 930 903	1 677 788 901	1 603 178 579
SOC321	Dépenses de formations internes	Ensemble des dépenses générées par les formations internes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan) NB: les dépenses de formations internes sont à comptabiliser à partir des factures émises par les centres de formation du groupe.	FCFA	627 471 097	655 493 168	338 501 711
SOC322	Dépenses de formations externes	Ensemble des dépenses générées par les formations externes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB: les dépenses de formations externes sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	FCFA	1 408 459 806	1 022 295 733	1 264 676 868
SOC330	**Nombre d'heures de formations**		**# heures**	**131 132**	**88 239**	**109 068**
SOC331	Nombre heures de formations internes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formations au sein des centres de formation du Groupe Eranove durant la période concernée par le reporting.	# heures	104 748	79 576	99 212
SOC332	Nombre heures de formations externes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formations dans des cabinets et centres de formation externes (en dehors des centres de formation du Groupe) durant la période concernée par le reporting.	# heures	26 384	8 663	9 856
4 - SALAIRES						
SOC400	Masse salariale totale entreprise	Somme des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales.	FCFA			
SOC410	Montant des salaires annuels bruts		FCFA			

4 - SALAIRES						
SOC400	Masse salariale totale entreprise	Somme des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales.	FCFA			
SOC410	Montant des salaires annuels bruts		FCFA			
SOC411	Salaire annuel brut Cadres	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	FCFA			
SOC412	Salaire annuel brut Agents de Maitrise	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Agents de Maitrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	FCFA			
SOC413	Salaire annuel brut Ouvriers-Employés	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Ouvriers-Employés de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	FCFA			
SOC420	Montant des salaires annuels bruts femmes		FCFA			
SOC421	Salaire annuel brut Femmes Cadres	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	FCFA			
SOC422	Salaire annuel brut Femmes Agents de Maitrise	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Agents de Maitrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	FCFA			
SOC423	Salaire annuel brut Femmes Ouvriers-Employés	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Employés Ouvriers de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	FCFA			
SOC430	Montant du salaire annuel brut moyen		FCFA			
SOC431	Salaire annuel brut Cadres Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	FCFA			
SOC432	Salaire annuel brut Agents de Maitrise Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Agents de Maitrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	FCFA			

SOC432	Salaire annuel brut Agents de Maitrise Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Agents de Maitrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	FCFA			
SOC433	Salaire annuel brut Ouvriers-Employés Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Ouvriers-Employés de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	FCFA			
SOC440	Montant du salaire annuel brut femmes moyen		FCFA			
SOC441	Salaire annuel brut Femmes Cadres Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	FCFA			
SOC442	Salaire annuel brut Femmes Agents de Maitrise Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Agents de Maitrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	FCFA			
SOC443	Salaire annuel brut Femmes Ouvriers-Employés Moyen	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Ouvriers-Employés de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	FCFA			
5 - ACCIDENTS DU TRAVAIL						
SOC500	**Accident du travail**					
SOC510	Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec et sans arrêt de travail, exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas. NB: l'accident de trajet est un accident qui survient: -Entre la résidence et le lieu de travail, -Entre le lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.	Nombre	107	95	86
SOC520	Accidents du travail avec arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur), exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, ainsi que des accidents du travail avec décès.	Nombre	104	93	81

SOC525	Accidents de trajet	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur) survenus lors de trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, exclusion faite des accidents du travail avec décès.	Nombre	51	48	31
SOC530	Accidents du travail occasionnant un décès	Accidents du travail pour accidents hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié.	Nombre	0	1	0
SOC540	Nombre de jours d'arrêt du travail	Somme des jours d'arrêt du travail obtenus sur prescription médicale pour accidents hors trajets et permettant aux salariés d'interrompre leurs activités avec le paiement d'une indemnité journalière compensatoire du salaire	jours	2 359	2 272	1 848
SOC550	Taux de gravité	Le taux de gravité représente le nombre de journées d'arrêt du travail indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.	jours	0,23	0,23	0,19
SOC560	Taux de fréquence	Le taux de fréquence est le nombre d'accidents survenus hors trajets avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus sur une période donnée par million d'heures de travail.	nombre	10,35	9,27	8,22
6 - TEMPS DE TRAVAIL						
SOC610	**Temps théorique de travail société**		**Heures**	**10 044 126**	**10 035 287**	**9 851 731**
SOC611	Temps théorique de travail Cadres	Temps de travail à effectuer par les Cadres (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	1 042 753	1 121 965	1 197 017
SOC612	Temps théorique de travail Agent de maitrise	Temps de travail à effectuer par les Agents de maitrise (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	5 434 762	5 389 350	5 342 551
SOC613	Temps théorique de travail Ouvriers Employés	Temps de travail à effectuer par les Ouvriers Employés (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	3 566 611 €	3 523 972 €	3 312 163 €
SOC620	**Temps de travail supplémentaire société**	**0**	**Heures**	**281 802**	**232 989**	**230 721**
SOC621	Temps de travail supplémentaire Cadres	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Cadres au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	0	0	0
SOC622	Temps de travail supplémentaire Agent de Maitrise	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Agent de Maitrise au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	148 980	101 224	117 699

SOC623	Temps de travail supplémentaire Ouvriers Employés	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Ouvriers Employés au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	132 822 €	131 765 €	113 022 €
7 - ABSENTEISME						
SOC700	**Temps total d'absence (TTA)**	L'absentéisme est la durée des absences légales ou non des salariés CDD et CDI à leur lieu de travail sur une période donnée. Absences légales (ALE) : congés légaux, congés de maternité, congés sans solde, mises à pieds, permissions exceptionnelles légales, arrêts maladie, accidents du travail et trajet. Durée totale des absences légales et des absences autorisées des salariés.	**Heures**	**2 510 360**	**2 276 243**	**2 113 400**
SOC710	Absences pour congés légaux (ACL)	Durée des congés annuels légaux pris avec rémunération par les salariés en CDD ou CDI de l'entreprise	Heures	2 306 280	2 052 856	1 908 560
SOC720	Absences pour congés de maternité (ACM)	Durée des congés de maternité ou paternité pris par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	79 456	15 203	75 360
SOC730	Absences pour congés sans solde (ACS)	Durée des congés annuels légaux pris sans rémunération pour convenance personnelle par les salariés en CDD ou CDI	Heures	1 832	70 656	5 568
SOC740	Absences pour mise à pieds (AMP)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI ayant écopés d'une suspension temporaire du contrat de travail par mesure disciplinaire.	Heures	8 752	31 360	5 648
SOC750	Absences pour permission exceptionnelle (APE)	Durée des absences autorisées au salarié en CDD ou CDI par l'employeur sur la base d'évènements familiaux dûment justifiés par l'employé et non déductibles du congé règlementaire. Ces absences sont définies par le code du travail, les conventions collectives ou le règlement interne: mariage, décès, naissance , etc.	Heures	12 592	12 608	16 840
SOC760	Absences pour arrêts maladie (AAM)	Durée des interruptions de travail des salariés en CDD ou CDI recommandées par un médecin (médecine du travail ou autre) au cours de la période concernée par le reporting.	Heures	71 008	82 904	81 736
SOC770	Absences pour accident du travail et trajet (ATT)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI pour accident du travail et pour accident de trajet.	Heures	28 392	10 616	19 272
SOC780	Absences non autorisées (ANA)	Durée des absences non légales et non justifiées des salariés en CDD ou CDI	Heures	2 048	40	416
SOC711	Taux absentéisme	Le quotient du nombre d'heures d'absence (hors ACL, ACM, ACS, APE) par rapport au nombre d'heures théoriques de travail des salariés sous contrats CDI et CDD valides à la date de fin du reporting.	%	1,10%	1,24%	1,09%

SOC712	Taux d'assiduité	Le ratio correspondant à l'écart entre le temps de travail théorique des salariés sous contrats CDI et CDD et la durée totale des absences (hors ACL, ACM, ACS, APE) .	%	98,90%	98,76%	98,91%
8 - RECRUTEMENTS						
SOC810	**Recrutements effectif société**			**439**	**167**	**104**
SOC811	Nombre de recrutements CDD	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDD sur la période concernée par le reporting.	# personnes	65	34	58
SOC812	Nombre de recrutements CDI	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	374	133	46
SOC815	Nombre de femmes recrutées	Nombre de femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting	# personnes	42	30	13
SOC816	Pourcentage de femmes recrutées	Pourcentage des femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting	%	9,57%	17,96%	12,50%
SOC813	Nombre de jeunes entre 18 et 25 ans recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI ou CDD sur la période concernée par le reporting et ayant à la date de signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans NB: jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	28	8	8
SOC814	Nombre de stagiaires recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de stage pendant la date de reporting	# personnes	992	1 518	1 227
9 - DEPARTS						
SOC910	**Départ effectif société**			**136**	**283**	**156**
SOC920	Licenciements			26	17	7
SOC921	Nombre de licenciements CDD	Nombre de salariés CDD licenciés. NB: Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	0	0	0
SOC922	Nombre de licenciements CDI	Nombre de salariés CDI licenciés. NB: Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	26	17	7
SOC930	**Départs volontaires**			**56**	**88**	**39**
SOC931	Nombre de départs volontaires de salariés CDD	Nombre de salariés CDD ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting NB: Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	56	88	39

SOC940	**Départs liés aux fins de contrats**			**54**	**178**	**110**
SOC941	Nombre de départs des salariés CDD pour motif de fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDD arrivé au terme de l'échéance prévue.	# personnes	10	81	4
SOC942	Nombre de départs des salariés CDI pour fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDI arrivé au terme de l'échéance prévue.	# personnes	44	97	106
SOC950	**Taux de turnover**	**Taux de renouvellement des effectifs de l'entité suite à des départs volontaires ou non et des recrutements de collaborateurs.**	**%**	**6,03%**	**4,60%**	**2,70%**
10 - MALADIES PROFESSIONNELLES						
SOC101	**Maladies professionnelles**	**Cumul du nombre des salariés CDD et CDI déclarés par le médecin du travail comme étant atteints de maladies professionnelles sur la période concernée par le reporting.**	**# personnes**	**0**	**0**	**0**
11 - DEPENSES EN MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE						
SOC102	**Dépenses en matière de politique sociale**		**FCFA**	**4 516 059 000**	**6 254 978 278**	**4 878 914 433**
SOC103	Dépenses volontaires de l'entreprise en avantages sociaux	Contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de Solidarité, Fonds de Solidarité Santé, Assurance Maladie pour Retraités: ASMAR, FCP etc....) NB: Les contributions obligatoires suivantes sont exclues: dépenses de formation	FCFA	2 010 000 000	2 055 000 000	2 975 000 000
SOC104	Fonds alloués aux prêts internes	Montant total des prêts accordés aux salariés notamment par l'intermédiaire des mutuelles, pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements pour améliorer leurs revenus.	FCFA	2 506 059 000	4 199 978 278	1 903 914 433

12 - PROMOTION DU GENRE						
SOC171	**Gouvernance**					
SOC172	Effectif du comité de direction (CODIR)	Nombre total (hommes et femmes) des membres du comité de direction	# personnes	52	57	63
SOC173	Nombre de femmes membres du comité de direction	Nombre de femmes membres du comité de direction	# personnes	9	10	12
SOC174	Part des femmes membres du comité de direction	Pourcentage des femmes membres du comité de direction.	%	17,31%	17,54%	19,05%
SOC175	**Metiers techniques**					
SOC176	Effectif des salariés exercant un métier technique	Cumul des salariés (homme et femmes) en CDI et CDD exercant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting, NB 1: La nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines NB 2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte,	# personnes	1 818	1 738	1 692
SOC177	Nombre de salariés femmes exercant un métier technique	«Cumul des salariées femmes en CDI et CDD exercant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting, NB 1: La nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines NB 2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte,»	# personnes	70	70	61
SOC178	Part des femmes exercant un métier technique	Pourcentage des femmes exercant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting,	%	3,85%	4,03%	3,61%

13 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION						
SOC1005	Effectif détaché et certifiable					
SOC1006	Effectif détaché	Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide détachés au groupement d'intéret économique GS2E (Groupement des Services Eau et Electricité)	# personnes	347	291	229
SOC1007	Effectif total certifiable	Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB 1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E (et retirés de l'effectif CIE et SODECI)	# personnes	4 549	4 527	4 497
SOC1010	**Couverture certification Santé Sécurité au travail**					
SOC1011	Effectif des services certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions certifiées OHSAS 18001 / ISO 45001 à la fin de la période de reporting NB 1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effecitfs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E				
SOC1012	Taux de couverture certification OHSAS 18001 / ISO 45000	Ratio du nombre de salariés des services certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting	%	14,18%	14,40%	14,39%

Indicateurs environnementaux

	Indicateurs	Définition	Unité	2017	2018	2019
1 - PROVISIONS & GARANTIES RISQUES ENVIRONNEMENT						
ENV110	**Provisions et garanties pour risques environnementaux**	Montant planifié dans le budget pour assurer la gestion des risques en matiere d'environnement	FCFA	**0**	**0**	**0**
2 - CONSOMMATION D'EAU						
ENV200	**Consommation d'eau**		m3	**193 677**	**142 239**	**144 922**
ENV210	**Consommation d'eau des sièges, agences, bureaux**	La quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, à savoir les sièges sociaux, les agences commerciales et les bureaux, relevée aux compteurs ou sur facture	m3	**191 060**	**142 002**	**144 922**
ENV220	**Conso. d'eau des usines de production thermique d'électricité**	La quantité d'eau potable utilisée par les usines pour la production thermique d'électricité .	m3	**2 617**	**237**	**0**
4 - CONSOMMATION D'ENERGIE						
ENV410	**Consommation d'énergie totale**			**748 822**	**464 431**	**312 605**
ENV415	**Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électric**	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur.	GWh	**13,0**	**11,8**	**13,1**
ENV420	**Consommation d'énergie électrique des sièges, agences, bureaux**	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur.	GWh	**50,75**	**57,04**	**52,91**
ENV440	**Consommation de gaz naturel**	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m3	**83 094 070**	**51 531 830**	**34 678 994**
ENV450	**Consommation de HVO**	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m3	**0**	**77**	**627**
ENV460	**Consommation de DDO**	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m3	**4**	**14**	**128**
ENV470	**Consommation Gasoil / Diesel Oil des groupes électrogènes de secours**	Quantité totale de Gazoil /Fuel utilisée par les groupes électrogènes de secours	m3	**2 492**	**2 500**	**2 827**
ENV475	**Conso Gazoil/ Diesel Oil des groupes électrogènes/prod elec**	Quantité totale de Gazoil /Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique	m3	**14**	**11**	**4**
ENV480	**Consommation totale de carburant véhicules**			**3 515 387**	**3 073 812**	**3 325 879**

ENV481	**Consommation Diesel des véhicules**	Quantité totale de Diesel utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	**3 049 560**	**2 551 730**	**2 332 083**
ENV482	**Consommation Essence/Super des Véhicules**	Quantité totale de Essence/Super utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	**465 827**	**522 083**	**993 796**
5 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'ELECTRICITE						
ENV510	**Capacité totale opérée interconnectée**			**704**	**704**	**704**
ENV511	**Capacité installée interconnectée THERMIQUE**	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	**100**	**100**	**100**
ENV512	**Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE**	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	**604**	**604**	**604**
	Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable		%	**85,80%**	**85,80%**	**85,80%**
ENV520	**Production électrique totale interconnectée**			**1 588**	**1 744**	**1 943**
ENV521	**Production totale des usines de production électrique THERMIQUE**	Production totale d'électricité nette livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	**184**	**111**	**80**
ENV522	**Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE**	Production totale d'électricité nette livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	**1 404**	**1 633**	**1 863**
	Part de la production (GWh) d'électricité renouvelable		%	**88,41%**	**93,64%**	**95,88%**
ENV530	**Rendement production électricité**	Rapport de l'énergie évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	**99,20%**	**98,41%**	**99,34%**

ENV531	**Rendement production électricité Abidjan**	Rapport de l'énergie produite à Abidjan et évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	**99,7%**	**99,6%**	**99,5%**
ENV550	**Energie disponible**			**2 885**	**3 402**	**3 116**
ENV551	**Energie disponible THERMIQUE**	Energie productible du parc de production thermique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	**476**	**466**	**299**
ENV552	**Energie disponible HYDROELECTRIQUE**	Energie productible du parc de production hydroélectrique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	**2 409**	**2 936**	**2 817**
ENV560	**Rendement global électricité**	C'est le rapport de la production brute (énergie en sortie de l'alternateur) par l'énergie effectivement consommée par le client final. Ce rendement tient compte donc des pertes production, transport et distribution. Remarque : les clients alimentés directement par le réseau de transport subissent seulement les pertes production et transport.	%	**78,95%**	**80,32%**	**83,08%**
6 - CONSOMMATION DES MATIERES PREMIERES & INTRANTS						
ENV600	**Consommation des matières premières et intrants**					
ENV610	**Huiles**	Quantité des huiles utilisées dans l'exploitation des ouvrages.	l	**62 069**	**25 659**	**43 710**
ENV620	**Chlore Gazeux**	Quantité de chlore gazeux (utilisée dans l'exploitation.	t	**0**	**0**	**0**
ENV630	**Chaux**	Quantité de chaux utilisée pour l'exploitation.	t	**0**	**0**	**0**
ENV640	**Hypo Chlorite de Calcium**	Quantité de HypoChlorite de Calcium utilisée pour l'exploitation.	t	**1**	**5**	**6**
ENV650	**Sulfate d'alumine**	Quantité de Sulfate d'alumine (Al2(SO4)3 utilisée pour l'exploitation.	t	**8**	**33**	**23**
ENV660	**Gaz SF6**	Quantité de Gaz SF6 utilisée pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages.	kg	**1 053**	**1 022**	**613**
ENV710	**Emissions de gaz à effet de serre (GES)**			**257 455**	**178 813**	**138 927**
ENV711	**Emissions de GES hors production électrique**	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation d'électricité des usines de production et de distribution d'eau, des ouvrages d'assainissement et des agences et bureaux, à la consommation de carburant des véhicules et des groupes électrogènes de secours, et aux déplacements professionnels en avion	t CO2e	**41 399**	**42 857**	**42 882**

ENV743	**Emissions de GES liées à la consommation d'électricité des sièges, agences et bureaux**	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la quantité totale d'électricité consommée par les sièges, agences et bureaux	t CO2e	**22 584**	**25 383**	**23 545**
ENV744	**Emissions de GES liées à la consommation des groupes électrogène de secours**	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation de carburant des groupes électrogènes de secours (en cas de défaut d'alimentation électrique)	t CO2e	**7 874**	**7 901**	**8 933**
ENV745	**Emissions de GES liés à la consommation de carburant des véhicules**	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation de carburant des véhicules	t CO2e	**10 941**	**9 525**	**10 152**
ENV712	**Emissions de GES liées à prod. électrique interconnectée**	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée uniquement à la production de l'électricité interconnectée (en dehors des groupes électrogènes de secours).	t CO2e	**216 056**	**135 956**	**96 046**
ENV761	**Emissions de GES liées à la consommation de gaz naturel**	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère liée à la quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	t CO2e	**210 228**	**130 376**	**87 738**
ENV762	**Emissions de GES liées à la consommation de HVO**	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère liée à la quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	t CO2e	**0**	**250**	**2 038**
ENV763	**Emissions de GES liées à la consommation de DDO**	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère liée à la quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	t CO2e	**11**	**44**	**416**
ENV764	**Emissions de GES liées à la consommation de Gazoil / Diesel Oil**	Quantité totale de Gazoil /Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique	t CO2e	**45**	**36**	**11**
ENV765	**Emissions de GES liées à la consommation d'électricité des ouvra**	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité (incluant la consommation des bureaux des sites de productions si celle ci ne peut être isolée).	t CO2e	**5 772**	**5 251**	**5 843**
ENV713	**Rejet Gaz Effet de Serre / MWh d'électricité produite**	Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un MWh	Kg CO2e / MWh	**136**	**78**	**49**
ENV714	**Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique**	Quantité des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	**3,90%**	**3,08%**	**3,07%**

ENV770	**Emissions GES liées aux déplacements professionnels en avion**					
ENV771	**Emissions de GES liés aux déplacements professionnels en avion**				**48**	**252**
ENV720	**Rejets de NOx production électrique**	Rejets d'oxydes d'azote (Nox) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm3	**195**	**192**	**198**
ENV730	**Rejets de SOx production électrique**	Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm3	**0**	**0**	**45**
8 - APPAREILS CONTENANT DES PCB						
ENV800	**Nombre total de transformateurs contenant du PCB**				**0**	**359**
ENV830	**Nombre total de transformateurs utilisés**	Nombre total de transformateurs utilisés en fin de période de reporting	Nombre	**10 593**	**13 290**	**13 555**
ENV810	**Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à décontaminer**	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm qui peut être traitée et réduite par une structure spécialisée aux fins d'une remise en service de ces appareils, en fin de période	Nombre	**295**	**295**	**295**
ENV820	**Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à éliminer**	Nombre total de transformaterus identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB supérieure à 500 ppm de sorte que ces appareils doivent obligatoirement être retirés et isolés de l'exploitation, puis mis à la disposition d'une structure spécialisée en élimination de PCB, en fin de période	Nombre	**31**	**31**	**64**
ENV840	**Taux de transformateurs contenant du PCB**	Rapport du nombre de transformateurs contaminés au PCB à décontaminer et à éliminer, sur le nombre total de transformateurs utilisés	%	**3,1%**	**2,5%**	**2,6%**
ENV850	**Nombre transforma-teurs avec PCB expédiés pour élimination**	Nombre de transformateurs souillés au PCB expédiés dans des centres autorisés pendant la période de reporting.	Nombre	**36**	**0**	**0**

9 - CONSOMMATION PAPIER & PRODUITS INFORMATIQUES, DECHETS PRODUITS						
ENV900	**Consommation de papier & produits informatiques**					
ENV910	**Consommation de papier pour la bureautique**	Quantité de papier rame acheté et/ou utilisée soit pour des impressions à l'imprimante, soit pour des prises de notes durant la période du reporting	Kg	**86 732**	**89 828**	**89 974**
ENV911	**Consommation de papier pour l'édition des factures**	Quantité de papier utilisée pour l'édition des factures clients (service externalisé)	Kg	**44 438**	**47 315**	**47 043**
ENV920	**Consommation de toners (encres) d'imprimante**	Quantité de cartouches d'encre (toner) utilisée pour des impressions par l'ensemble des imprimantes de l'entreprise, qu'elles soient de location et à usage collectif ou affectées spécifiquement à des personnes.	Kg	**2 260**	**1 661**	**1 885**
ENV950	**Déchets produits par les entités industrielles**					
ENV951	**Déchets industriels banals**	Quantité de dechets industriels assimilés aux ordures ménagères produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroelectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC))	t			**14,83**
ENV952	**Déchets spéciaux liquides**	Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/ DDO usagé, eaux usées ...) presentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroelectrique) pendant la periode de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC))	m3			**9,64**
ENV953	**Dechets spéciaux solides**	Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, baterries usagées...) presentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroelectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC))	t			0,34

ENV953	**Dechets spéciaux solides**	Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, baterries usagées...) presentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroelectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC))	t			0,34
10 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION						
ENV1040	**ISO 14001 - production d'électricité**					
ENV1041	**Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO**	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting	MW	704,00	704,00	704,00
ENV1042	**Taux de couverture certification ISO 14001 - production d'élect**	Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting	%	100%	100%	100%
ENV1050	**ISO 14001 - transport d'électricité**					
ENV1051	**Réseaux de transport certifié ISO 14001**	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités couverts par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting	km	5 133	5 453	6 022
ENV1052	**Taux de couverture certification ISO14001-transport d'électricité**	Ratio des reseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14001 sur les reseaux totales de transport exploités à la date de fin du reporting	%	100,0%	100,0%	100,0%

Indicateurs sociétaux

	Indicateurs	Définition	Unité	2017	2018	2019
1 - EFFECTIFS CLIENTS						
SOT100	**Effectif Clients**			**1 897 826**	**2 196 725**	**2 538 154**
SOT101	**Effectif Clients Electricité**	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'électricité, contrat valide à la date ou période du reporting.	Nombre	**1 897 826**	**2 196 725**	**2 538 154**
SOT105	**Branchements sociaux subventionnés Electricité**	Nombre d'opérations de branchements subventionnés (branchements sociaux existant avant le PEPT) réalisés pendant la période de reporting	Nombre	**0**	**0**	**0**
SOT107	**Branchements sociaux PEPT Electricité**	Nombre d'opérations de branchements réalisés pendant la période de reporting dans le cadre du Programme Electricité pour Tous (PEPT) réalisés pendant la période de reporting. NB: Les branchements comptabilisés sont ceux renseignés dans le SI.	Nombre	**183 947**	**205 531**	**202 991**
2 - QUALITE DE SERVICE						
SOT200	**Disponibilité du service électricité**					
SOT201	**Temps moyen de coupure électricité**	Durée annuelle moyenne de rupture d'alimentation électrique pendant la période de reporting, hors incidents exceptionnels et coupures programmées pour travaux	Heure	**24**	**22**	**18**
SOT202	**Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors**	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	**94,00%**	**96,60%**	**93,55%**
SOT230	**Réseaux exploités**					
SOT236	**Réseaux électriques total exploités**	Nombre total de kilomètres de lignes et câbles de transport et de distribution de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	km	**50 392**	**51 638**	**53 977**
SOT231	**Réseaux électriques de transport exploités**	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	km	**5 132**	**5 453**	**6 022**
SOT232	**Réseaux électriques de distribution exploités**	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Basse et Moyenne Tension (BT et HTA) utilisés pour l'acheminement de l'électricité, exploités à la fin de la période de reporting	km	**45 260**	**46 185**	**47 955**

3 - ACTIONS DE SOUTIEN, MECENAT, PARTENARIAT						
SOT120	**Action de soutien, de mécénat, de partenariat**					
SOT121	**Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat**	Sommes dégagées et investies dans des actions de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation. NB: Ne retenir que les dépenses externes	Monnaie locale (FCFA ou €)	**322 672 514**	**283 000 000**	**131 608 215**
4 - ETHIQUE						
SOT130	**Promotion de l'éthique**					
SOT131	**Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique**	Sommes dépensées pour la mise en place de stratégie, de projets ou de démarches visant à promouvoir l'éthique et à lutter contre la corruption,	Monnaie locale (FCFA ou €)	**37 534 382**	**21 954 249**	**16 009 500**
SOT132	**Personnes formées/ sensibilisées à l'éthique**	Nombre de personnes formées / sensibilisées à la lutte contre la corruption.	Nombre	**131**	**130**	**291**
SOT135	**Dispositif d'alerte éthique**					
SOT136	**Nombre de plaintes internes reçues**	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	Nombre	**2**	**0**	**4**
SOT137	**Nombre de plaintes internes résolues**	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) résolues par les responsables éthiques	Nombre	**2**	**0**	**1**
SOT138	**Nombre de plaintes externes reçues**	Nombre de plaintes et signalements externes (issus de clients, fournisseurs....) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	Nombre	**110**	**49**	**26**
SOT139	**Nombre de plaintes externes résolues**	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) et externes (issus de clients, fournisseurs) résolues par les responsables éthiques	Nombre	**93**	**37**	**21**
5 - ACCORDS COLLECTIFS						
SOT141	**Nombre total d'accords collectifs signés**	Nombre total d'accord collectifs signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales	Nombre	**6**	**0**	**0**
SOT142	**Nombre d'accords collectifs sur aspects santé et sécurité signés**	Nombre d'accords collectifs touchant à la santé et la sécurité signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales	Nombre	**1**	**0**	**0**

6 -TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION						
SOT150	**Couverture certification Qualité (ISO 9001)**					
SOT151	**Effectif des services certifiés ISO 9001**	Nombre total des salariés (composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée valide) des directions ou sous directions certifiées ISO 9001 à la fin de la période de reporting NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	# personnes	**697**	**848**	**993**
SOT152	**Taux de couverture certification ISO 9001**	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9001 sur l'effectif total certificable à la date de fin du reporting	%	**15,32%**	**18,73%**	**22,08%**
SOT155	**Couverture certification management de la conformité (ISO 19600)**					
SOT156	**Effectif des services évalués ISO 19600**	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions évaluées ISO 19600 à la fin de la période de reporting NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	# personnes	**4 549**	**4 527**	**4 506**
SOT157	**Taux de couverture évaluation ISO 19600**	Ratio du nombre de salariés des services évalués ISO 19600 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting	%	**100%**	**100%**	**100%**
SOT170	**Couverture évaluation RSE (ISO 26000)**					
SOT175	**ISO 26000 - production d'électricité**					
SOT176	**Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 2**	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une évaluation ISO 26000 valide à la date de fin de reporting	MW	**704**	**704**	**704**
SOT177	**Taux de couverture évaluation ISO 26000 - production d'élèctricité**	Ratio de la capacité de production d'élèctricité exploités par des entités évaluées ISO 26000 sur le nombre total de la capacité de production d'élèctricité à la date de fin du reporting	%	**100%**	**100%**	**100%**

Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Siège social : 1 Avenue Christiani Treichville
01 BP 6923 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Tél : +225 21 23 33 40 - Fax : +225 21 23 35 88
Email : info@cie.ci - www.cie.ci